

LA BIO POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT ET ACCROÎT SON RAYONNEMENT AUPRES DES FRANÇAIS

- ⇒ **6 Français sur 10 consomment bio régulièrement**
- ⇒ **1^{re} estimation: le marché des produits bio à 5 milliards d'euros fin 2014**
- ⇒ **1,1 million d'hectares cultivés en bio en 2014 (+4 % / 2013)**
- ⇒ **Les Français ont une image positive de la Bio**

La Bio est véritablement entrée dans le quotidien des Français. D'après le nouveau Baromètre Agence BIO / CSA de janvier 2015¹, les Français sont plus nombreux à consommer des produits bio et de plus en plus souvent. En 2014, près de 9 Français sur 10 en ont consommé au moins occasionnellement (88 % vs 75 % en 2013) et 6 sur 10 régulièrement, c'est-à-dire au moins un produit bio au moins une fois par mois (62 % vs 49 % en 2013). La Bio fait désormais partie des habitudes des Français, qui ne sont plus que 12 % à déclarer ne jamais en consommer, alors qu'ils étaient 46 % en 2003.

Cette hausse de la consommation bio est confirmée par les premières estimations du marché des produits bio qui devrait atteindre 5 milliards d'euros en 2014 (y compris RHD), soit une croissance globale estimée à 10 % tous circuits confondus. Et, malgré un contexte difficile, les consommateurs bio confirment leur choix pour des produits dont la naturalité et l'authenticité sont garanties : 92 % d'entre eux ont l'intention de maintenir, voire d'augmenter leurs achats bio dans les 6 mois à venir. Cette consommation responsable fait directement écho à l'importance croissante que les Français disent accorder au développement durable dans leurs décisions d'achats : 88 % d'entre eux déclarent privilégier des produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable (66 % en 2013).

En réponse à cette demande des consommateurs, la production bio augmente en France. Le nombre d'opérateurs bio a progressé de +4 % entre 2013 et 2014 pour atteindre plus de 39 400 opérateurs bio et les surfaces cultivées en bio représentent désormais plus d'1,1 million d'hectares.

Pour renforcer ce réflexe bio auprès de tous les publics : consommateurs, agriculteurs, enseignants, restaurateurs, décideurs publics, etc., l'Agence BIO lance cette année sa nouvelle campagne triennale de promotion et d'information 2015-2017, cofinancée par l'Union européenne.

¹ Étude quantitative réalisée online, du 22 au 28 janvier 2015, auprès de 500 Français (résidents en France) âgés de 18 ans et plus, représentatifs de la population française.



CAMPAGNE FINANCÉE
AVEC LE CONCOURS
DE L'UNION EUROPÉENNE
ET DE LA FRANCE



Bio : une image positive auprès des Français

La Bio est de mieux en mieux connue et les consommateurs perçoivent de plus en plus ses spécificités. Pour les Français, les produits biologiques sont bons pour l'environnement (87 %), bons pour la santé (87 %), ont du goût (84 %), sont des produits qu'on a plaisir à consommer (77 %) et porteurs d'avenir (77 %).

Convaincus par la Bio, les Français en veulent plus en Restauration Hors Domicile : 87 % des parents sont en demande de bio à l'école (vs 68 % en 2013) et 78 % des Français se disent intéressés par la bio dans les restaurants (vs 54 % en 2013).

Bio : une grande diversité de circuits de distribution

Nombreux sont les consommateurs bio à fréquenter plusieurs circuits de distribution : 80 % en achètent en GMS (pour près de la moitié des ventes), 25 % dans les magasins spécialisés (pour plus du tiers du marché), 20 % à la ferme, 29 % sur les marchés et 18 % chez les artisans commerçants.

Bio : la production française en progression

D'après les premiers chiffres de l'Observatoire National de la Bio géré par l'Agence BIO, après un doublement de 2007 à 2012, le nombre de fermes bio a progressé de +4 % entre 2013 et 2014, s'élevant à 26 478 fin 2014. Avec plus de 63 500 emplois en équivalent temps plein, soit plus de 7 % de l'emploi agricole en France, les exploitations bio génèrent plus d'emplois que les conventionnelles.

A l'aval, le nombre d'opérateurs est également en croissance : +3 % vs 2013, avec près de 13 000 transformateurs et distributeurs comptabilisés sur le territoire fin 2014. Du côté des surfaces, la France dépasse désormais les 1,1 million d'ha de terres cultivées en bio.

Bio : un programme d'actions ambitieux pour accentuer le développement de la Bio en France

- Le 11^e appel à projets dans le cadre du fonds de structuration des filières bio "Avenir Bio" est ouvert jusqu'au 25 mars.

La Bio renforce sa présence auprès de tous les publics :

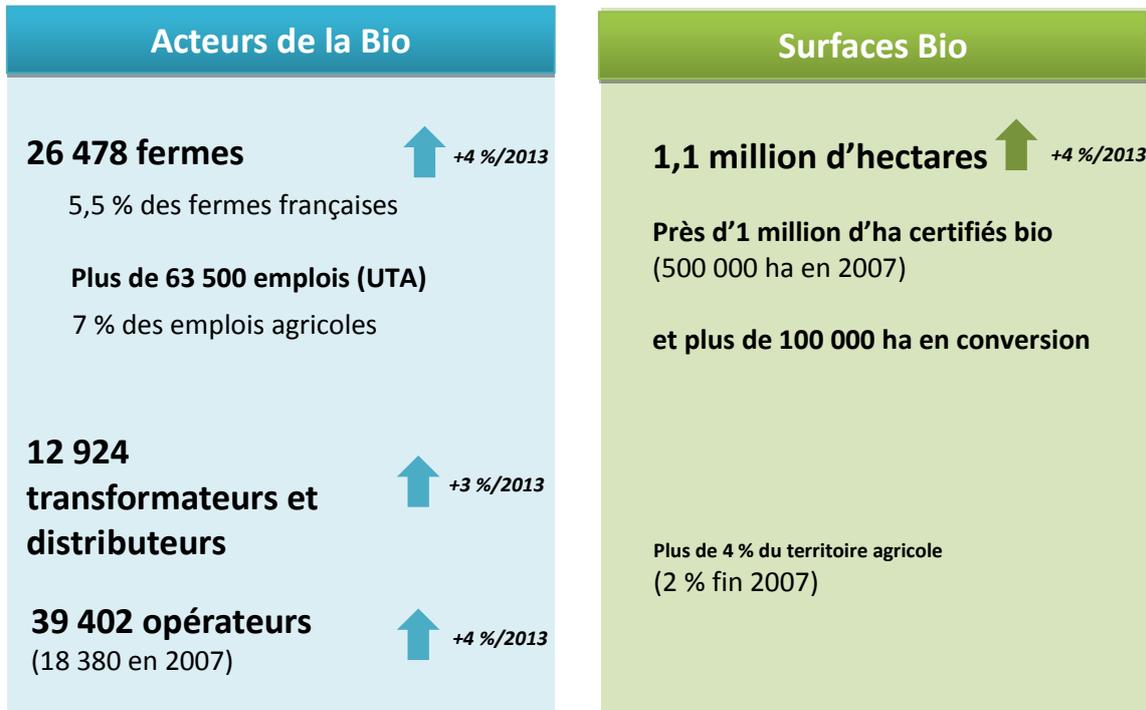
- Le prochain rendez-vous majeur de la Bio aura lieu au Salon International de l'Agriculture, du 21 février au 1^{er} mars, avec le Séminaire International de la Bio comme point d'orgue, le 26 février.
- La 3^e édition du concours « Les Petits Reporters de la Bio », s'adressant aux élèves du CE1 au CM2 avec le soutien des enseignants ou des animateurs dans le cadre des activités périscolaires est ouverte jusqu'au 24 avril.
- Le 1^{er} juin prochain, deuxième grand rendez-vous de l'année : l'édition 2015 du Printemps BIO sera marquée par de nouvelles initiatives.
- A l'automne d'autres actions seront lancées, notamment autour de la gastronomie. Le coup d'envoi des Trophées des jeunes Chefs sera donné en septembre 2015.
- De nombreuses actions inédites seront dévoilées au cours de l'année dans le cadre de la nouvelle campagne triennale de promotion et d'information 2015-2017, cofinancée par l'Union européenne.

Baromètre Agence BIO / CSA janvier 2015 : les chiffres à retenir

- ✓ **88 %** des Français **consomment des produits bio**
- ✓ **62 %** de **consommateurs « Bio-réguliers »** :
au moins une fois par mois
 - ✓ **10 %** des Français sont des « **Bio-quotidiens** »
au moins une fois par jour
 - ✓ **23 %** sont des « **Bio-hebdos** »
au moins une fois par semaine
 - ✓ **29 %** sont des « **Bio-mensuels** »
au moins une fois par mois
- ✓ **26 %** sont des « **Bio-occasionnels** »
de temps à autre
- ✓ **86 %** des Français savent que l'agriculture biologique suit un **cahier des charges public précis**
- ✓ **87 %** des parents veulent de la **Bio à l'école**
- ✓ **En cohérence avec le développement durable, 67 %** des Français déclarent également acheter des produits fabriqués à partir d'ingrédients bio, autres que des produits alimentaires
- ✓ **92 %** des consommateurs bio ont l'intention de **maintenir ou augmenter leurs achats bio** dans les 6 mois à venir

La Bio en France en 2014 : quelques repères

Après un doublement du secteur entre 2007 et 2012,
la Bio continue son développement en 2014



Marché

Près de 5 milliards € ↑ +10 %/2013 **2,6 % du marché alimentaire français**

Près de 9 Français sur 10 ont consommé bio en 2014 dont 6 sur 10 régulièrement (au moins une fois par mois)

Plus de 10 % pour le lait,
Près de 20 % pour les œufs

En 2014/2013, la production bio française mise sur le marché a augmenté, en particulier :

- La collecte de lait de vache bio a augmenté de 7,7 % et la production de viande bovine bio de l'ordre de 15 %
- Les productions de poulets de chair bio et d'œufs ont respectivement progressé d'environ 10 % et 7 % en filières organisées.

Les estimations sont en cours pour l'ensemble des secteurs.

i Pour plus de détails rendez-vous sur le site de l'Agence BIO
www.agencebio.org/la-bio-en-france

SOMMAIRE

Baromètre Agence BIO / CSA : 6 Français sur 10 consomment régulièrement bio	p.6
Les tendances de la production bio 2014 : la croissance continue	p.20
11 ^e appel à projets pour le Fonds Avenir Bio : les filières bio se structurent	p.26
La France dans l'Union européenne	p.29
La Bio sous toutes ses facettes au Salon International de l'Agriculture	p.33
Nouvelle campagne 2015-2017 : mobilisation des acteurs pour renforcer le « réflexe bio »	p.39
Agriculture biologique : les fondamentaux	p.51

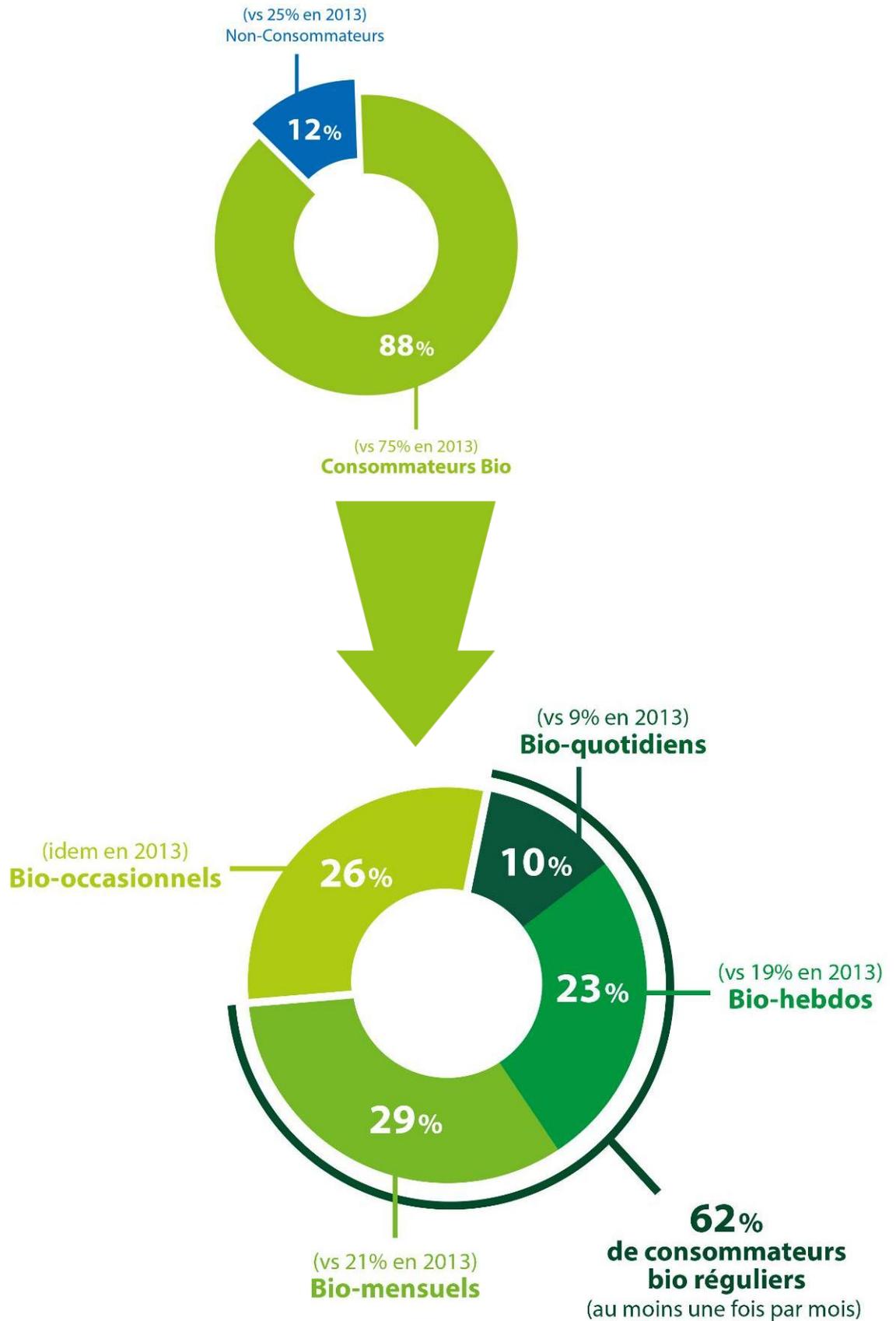
Baromètre Agence BIO / CSA* : 6 Français sur 10 consomment régulièrement bio

**Source : 12^e édition du Baromètre Agence BIO / CSA de janvier 2015. Étude quantitative réalisée online, du 22 au 28 janvier 2015, auprès de 500 Français (résidant en France) âgés de 18 ans et plus, représentatifs de la population française (en termes de sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, région et taille d'agglomération de résidence).*

Baromètre Agence BIO/CSA 2014

Consommateurs bio : 4 profils différents

La consommation Bio en France



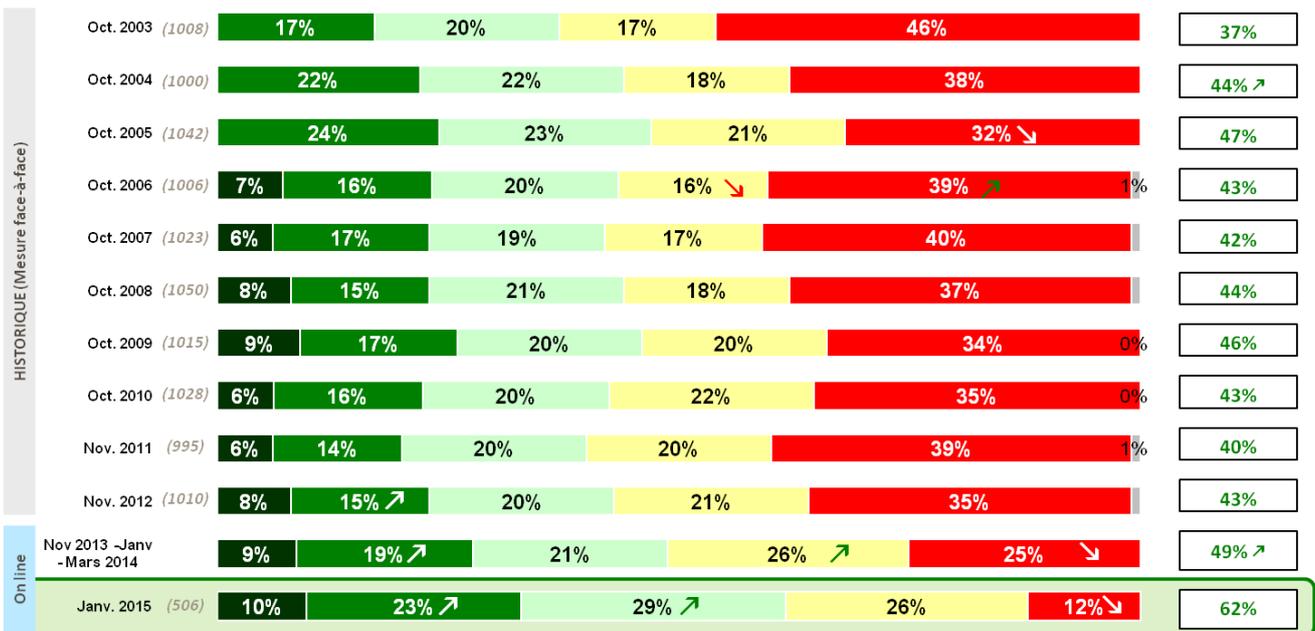
Près de 9 Français sur 10 consomment bio au moins occasionnellement ; 6 sur 10 au moins une fois par mois

D'après le nouveau Baromètre Agence Bio/CSA, la part des consommateurs bio en France est en augmentation. **88 % des Français ont déclaré avoir consommé bio au moins occasionnellement en 2014** (contre 75 % en 2013), **62 % au moins une fois par mois** (49 % en 2013), 33 % au moins une fois par semaine (28 % en 2013) et 10 % tous les jours (9 % en 2013). En corollaire, la part des Français déclarant ne jamais en consommer a diminué significativement : seulement 12 % en 2014 alors qu'ils étaient encore 25 % en 2013, 35 % en 2012 et 46 % en 2003. La fréquence de consommation augmente.

Avez-vous consommé des produits biologiques au cours des 12 derniers mois ?

Consommateurs au moins une fois par mois

Base total Français



■ Tous les jours ■ Au moins une fois par semaine ■ Environ une fois par mois ■ Moins d'une fois par mois ■ Jamais ■ nsp

↗ ↘ Évolution significative d'une année sur l'autre

Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA

La Bio recrute de nouveaux adeptes

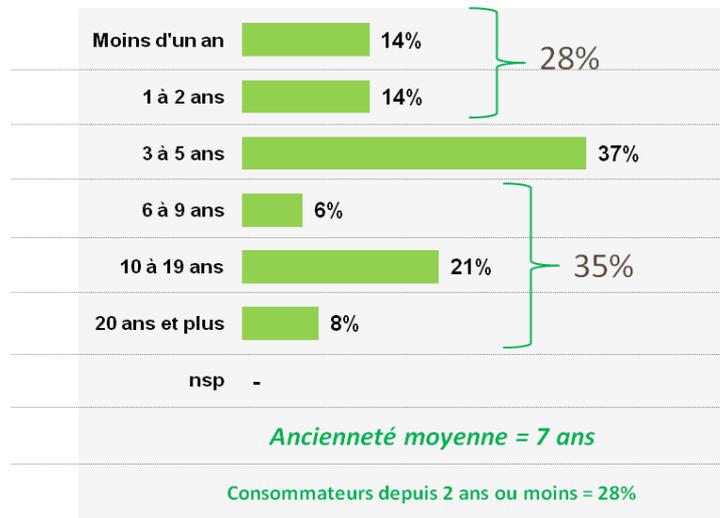
La Bio recrute de nouveaux consommateurs : 28 % des consommateurs réguliers de produits bio (au moins une fois par mois) en consomment **depuis moins de 2 ans**.

35 % en consomment depuis plus de 5 ans.

L'ancienneté moyenne de consommation des produits bio s'élève aujourd'hui à **7 ans**.

Depuis combien de temps consommez-vous des produits biologiques ?

Base « consommateur bio » : 311



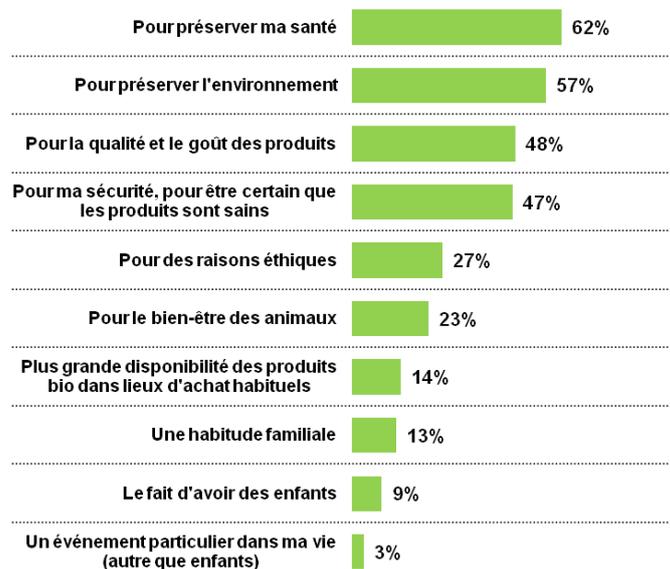
Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA

De nombreuses bonnes raisons de consommer bio

Les consommateurs bio réguliers ont de multiples motivations. Dans le trio de tête, on retrouve la préservation de la **santé** (62 %), de **l'environnement** (57 %) ainsi que la **qualité** et le **goût des produits** (48 %).

Abordons maintenant les raisons qui vous incitent à consommer des produits bio / produits biologiques ?

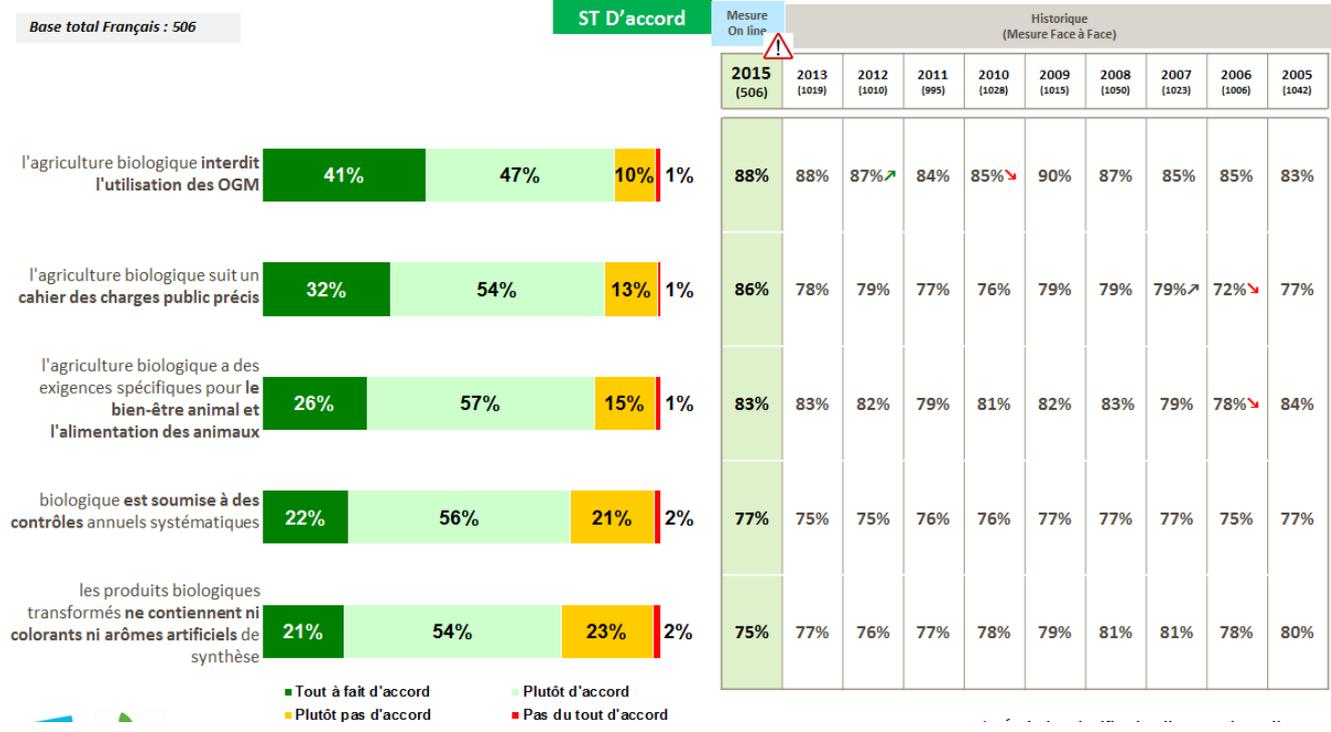
Base « consommateur bio » : 311



La Bio de mieux en mieux connue des Français

La majorité des Français connaît bien voire très bien les principes régissant l'agriculture biologique. **88 %** s'accordent ainsi à dire que la Bio interdit l'utilisation des OGM, **86 %** qu'elle suit un cahier des charges public précis (78% en 2013), **83 %** qu'elle a des exigences spécifiques pour le bien-être animal et l'alimentation des animaux et **77 %** qu'elle est soumise à des contrôles annuels systématiques.

Toujours sur le même principe, je vais maintenant vous citer un certain nombre d'affirmations, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, ou pas du tout d'accord avec chacune d'entre elles ?

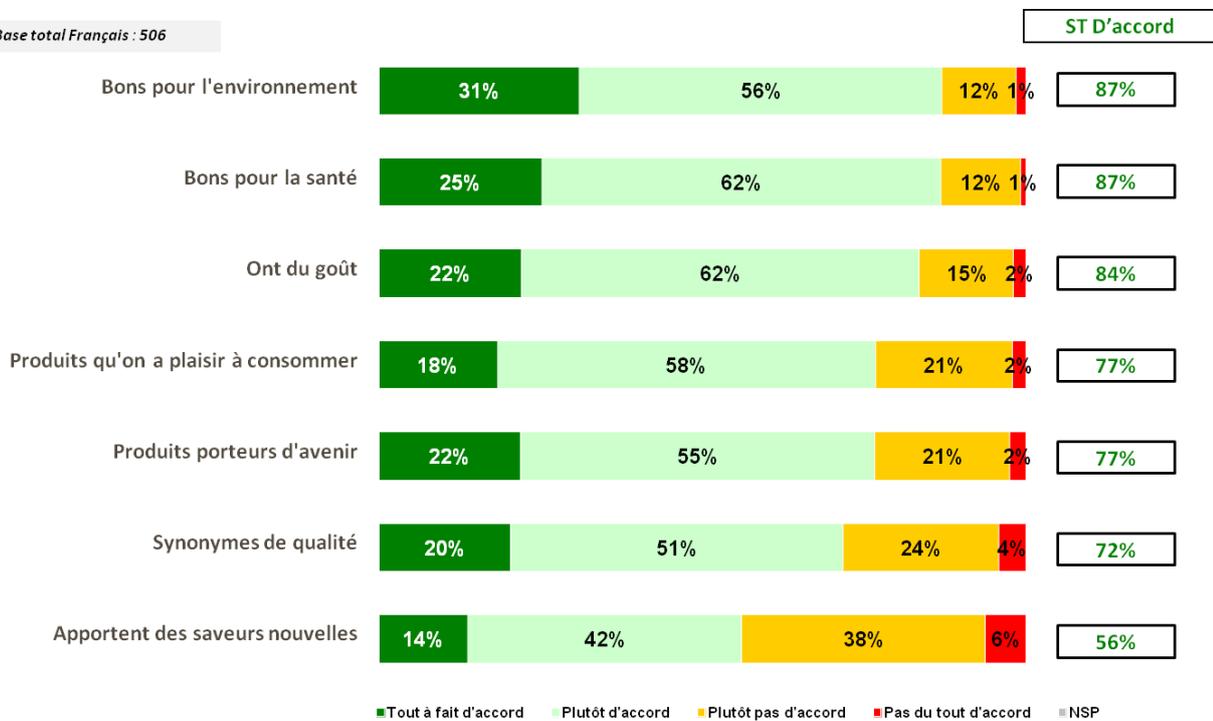


Les Français ont une image positive de la Bio

Les Français reconnaissent, dans leur grande majorité, les qualités des produits bio. Pour eux, les produits biologiques sont bons pour l'environnement (87 %), bons pour la santé (87 %), ont du goût (84 %), sont des produits qu'on a plaisir à consommer (77 %) et porteurs d'avenir (77 %).

Voici un certain nombre de phrases que des personnes nous ont dites à propos des produits biologiques. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, ou pas du tout d'accord.

Base total Français : 506



Deux générations de logos qui se renforcent

Le logo AB, qui fêtera en 2015 ses 30 ans d'existence, est connu de 98% des Français. Avec 5 ans d'existence, le logo bio européen (d'usage obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010* sur les denrées préemballées dans l'Union européenne) est connu par un tiers d'entre eux.

*avec une période transitoire pour l'écoulement des anciennes étiquettes jusqu'en juillet 2012

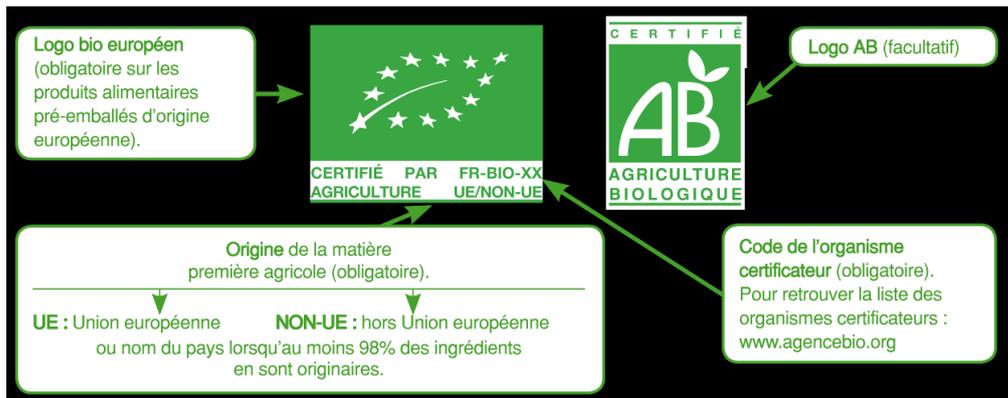


BON A SAVOIR- Comment reconnaître un produit bio ?

Pour reconnaître un produit bio, il suffit de s'assurer que son étiquette comporte :

le logo bio européen et/ou le logo AB le cas échéant,

la mention « bio » ou « biologique », toujours accompagnée de la référence à l'organisme ayant certifié le produit sous la forme de son numéro de code (ex. en France : FR-BIO-01, FR-BIO-07...).



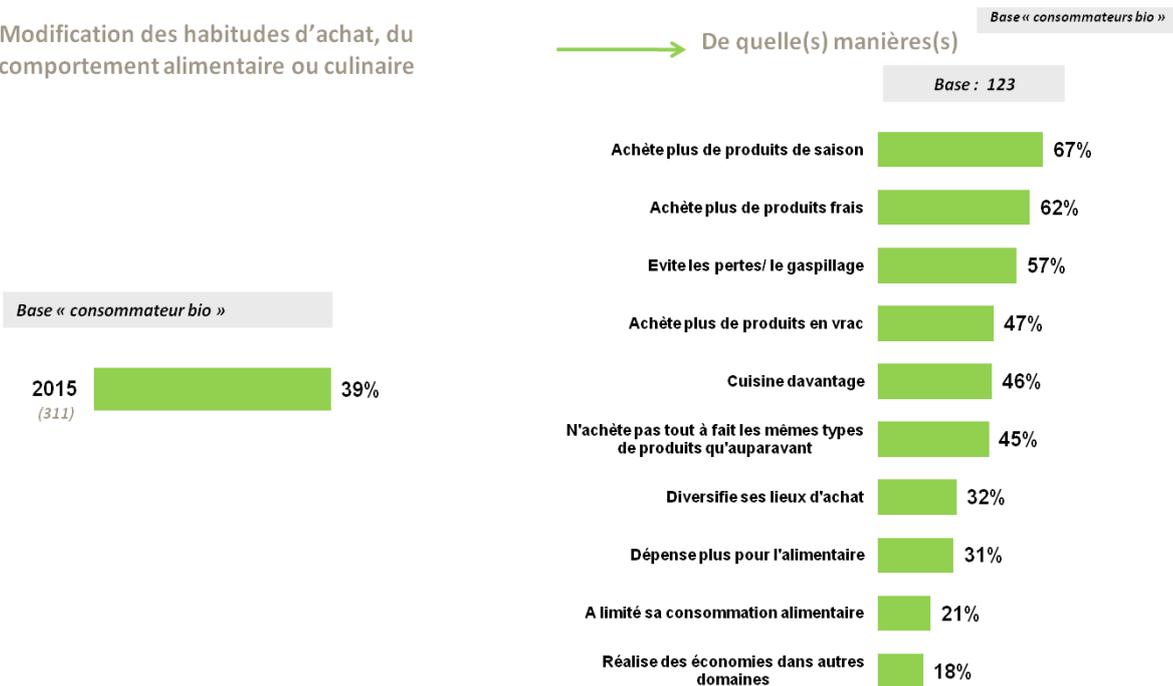
Consommer bio fait évoluer les habitudes d'achat et de consommation alimentaire

39 % des consommateurs de produits bio déclarent avoir changé leurs habitudes d'achat, leur comportement alimentaire ou culinaire. Ces modifications portent essentiellement sur :

- ✓ le développement des achats de **produits de saison**, à 67 %,
- ✓ une part plus importante accordée aux **produits frais**, à 62 %,
- ✓ la **réduction des pertes / du gaspillage**, à 57 %.

*Est ce que le fait d'acheter et/ou consommer bio vous a amené à modifier vos habitudes d'achat, votre comportement alimentaire ou culinaire ?
Si oui : De quelles manières avez-vous modifié vos habitudes, votre comportement ?*

Modification des habitudes d'achat, du
comportement alimentaire ou culinaire



Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA

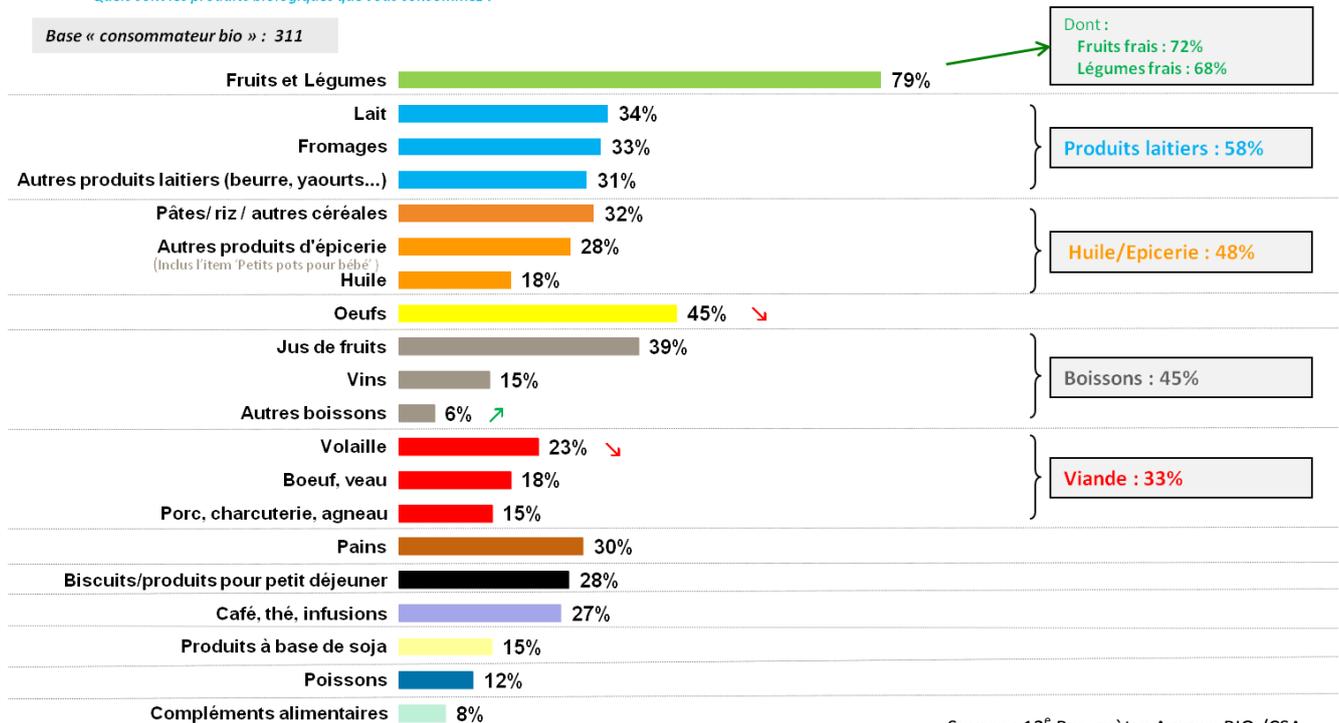
↗ Évolution significative d'une année sur l'autre

Les fruits et légumes bio en tête du panier

Début 2015, **79 %** des consommateurs de produits bio disaient acheter des **fruits et légumes bio**, **58 %** des **produits laitiers bio**, **48 %** des produits **d'épicerie bio** (huiles, pâtes, riz...), 45 % des œufs bio, 45 % des boissons bio, 33 % de la viande bio et 30 % du pain bio.

Quels sont les produits biologiques que vous consommez ?

Base « consommateur bio » : 311



Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA



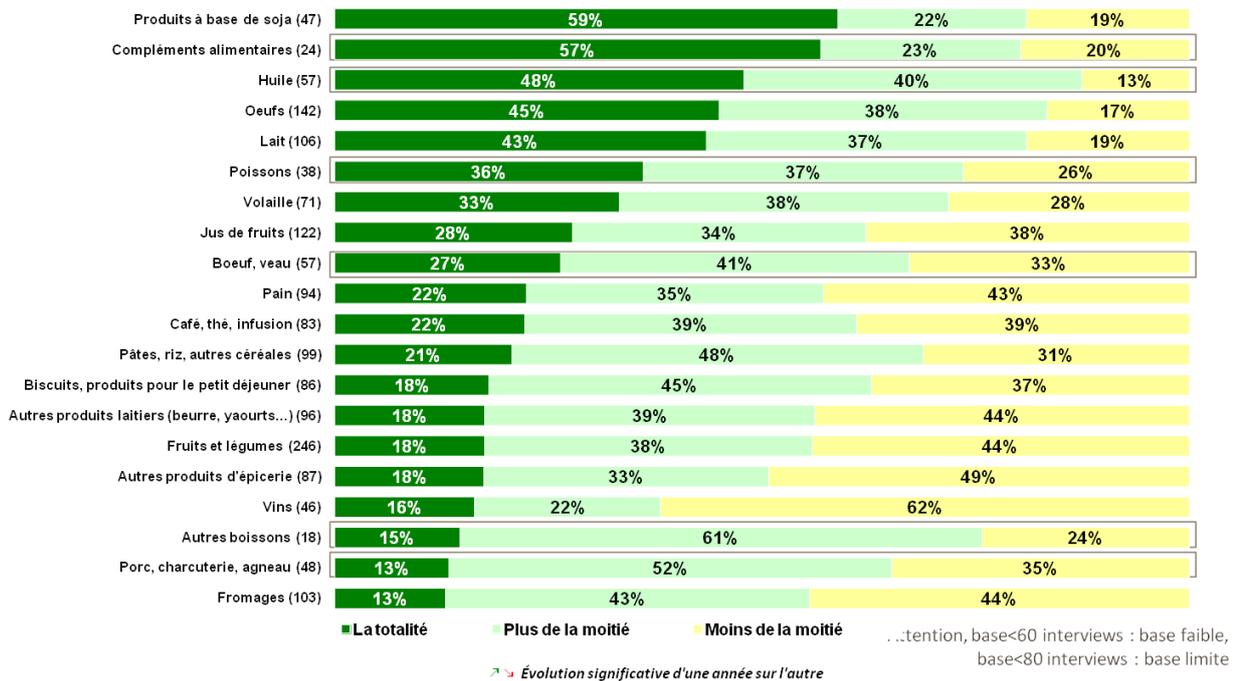
Une part significative de consommation exclusivement bio au rayon crèmerie

45 % des consommateurs d'**œufs bio** ne les consomment qu'en bio et **43 %** des consommateurs de **lait bio** le consomment uniquement en bio.

Concernant les **produits à base de soja** que l'on trouve aussi dans d'autres rayons, **59 %** des consommateurs bio les consomment **exclusivement en bio**.

Quelle part de votre consommation de ce(s) produit(s) est biologique ?

Base « consommateur bio » : consommateurs respectifs des produits cités



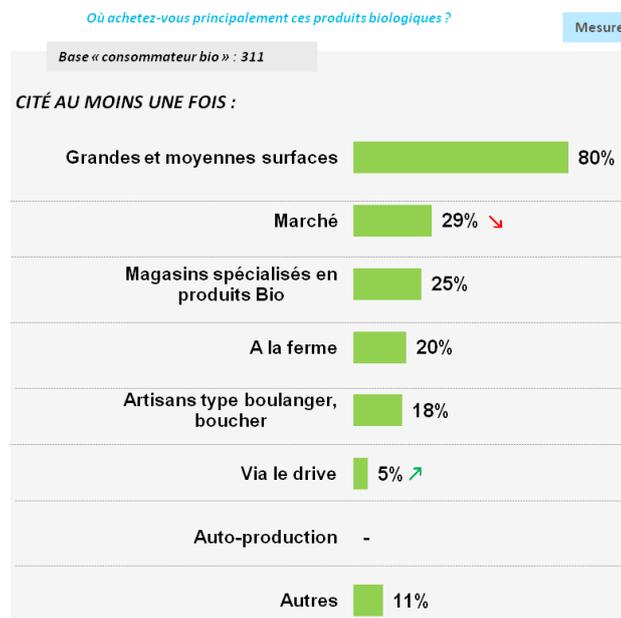
Source : 12^e Baromètre Agence BIO / CSA



Des lieux d'achats diversifiés

D'après le baromètre Agence BIO/CSA de janvier 2015, les actes d'achat se traduisent par un panier plus ou moins rempli selon les points de vente :

- ✓ **80 %** des consommateurs bio achètent des produits bio principalement en **GMS**, pour un budget total représentant **près de la moitié des ventes** de produits bio en France (évaluation 2014 en cours) ;
- ✓ **25 %** des consommateurs de produits bio en achètent en **magasins spécialisés**, pour **plus du tiers du marché** ;
- ✓ **20 %** des consommateurs de produits bio en achètent à **la ferme** et **29 %** sur les **marchés** ;
- ✓ **18 %** des consommateurs de produits bio en achètent chez les **artisans commerçants** ;
- ✓ **5 %** achètent via le « **drive** ».



Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA



Les consommateurs confirment leur volonté de consommer bio

Dans le contexte actuel, les consommateurs bio confirment leur attachement aux produits bio.

Dans le Baromètre Agence BIO/CSA de janvier 2015, les consommateurs bio déclarent à 92 % souhaiter **maintenir ou augmenter leur consommation de produits bio dans les 6 prochains mois**, notamment en fruits et légumes.

Outre les grandes surfaces et les magasins spécialisés, 42 % des Français **souhaiteraient une plus grande offre** en produits biologiques chez les artisans - boulangers, bouchers..., 41 % au marché, 31 % à la ferme, 17 % sur Internet et 13 % via le drive.

Prix (pour 56 % des consommateurs) et manque de réflexe (17 %) restent les premiers freins à l'achat des produits biologiques.

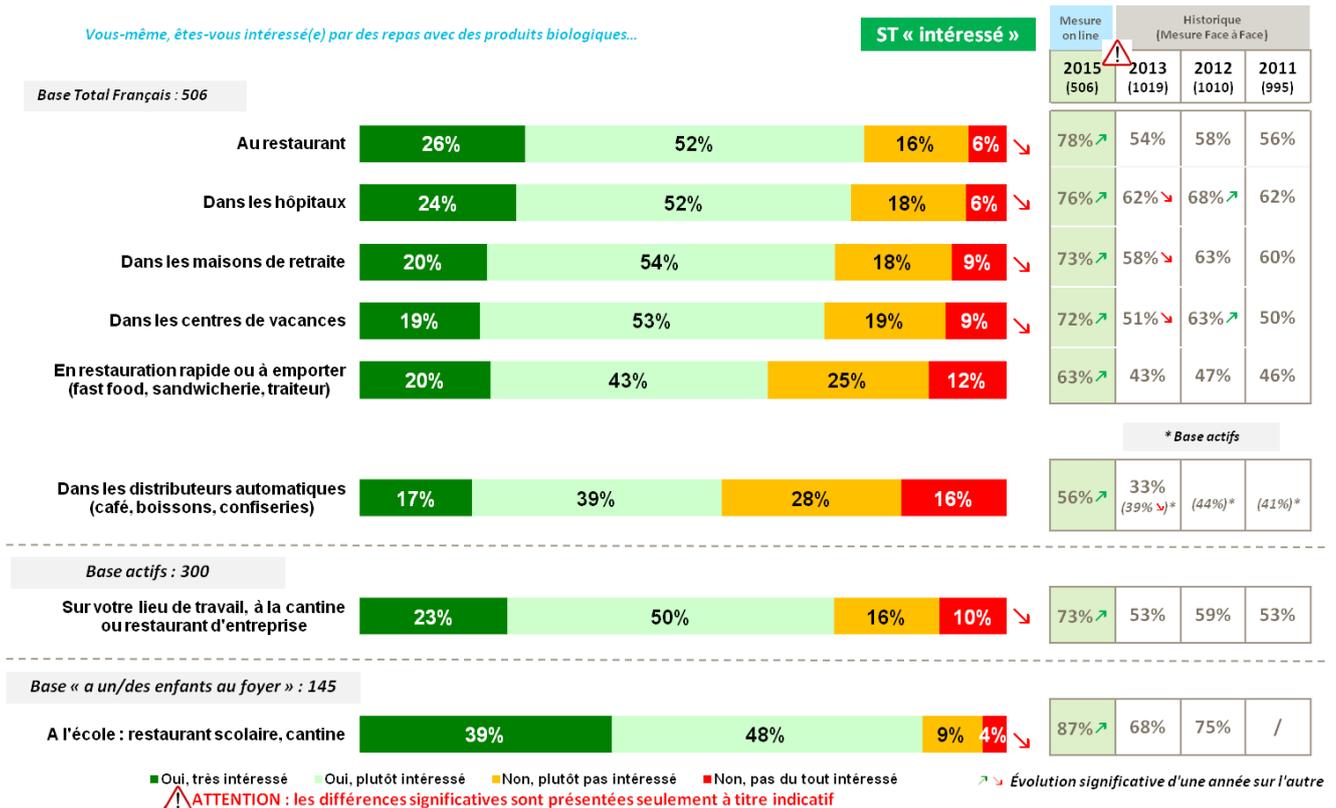
La Bio hors domicile : la demande s'accroît

Les Français sont de plus en plus demandeurs de bio en restauration hors domicile. Leurs attentes n'ont jamais été aussi fortes qu'en ce début d'année. Selon le baromètre Agence BIO / CSA de janvier 2015, ils sont notamment :

- ✓ **78 %** à se dire intéressés par des repas intégrant des produits biologiques dans les **restaurants**, contre 54 % en 2013,
- ✓ **76 %** dans les **hôpitaux**, contre 62 % en 2013,
- ✓ **73 %** dans les **maisons de retraite**, contre 58 % en 2013,
- ✓ **72 %** dans les **centres de vacances**, contre 51 % en 2013,
- ✓ **63 %** en **restauration rapide ou à emporter** (dont 75 % des 25-34 ans) contre 43 % en 2013,
- ✓ **56 %** dans les **distributeurs automatiques**, contre 33 % en 2013.

Les actifs se sentent également très concernés par l'alimentation bio. **73 %** se disent ainsi intéressés par des repas intégrant des produits bio sur **leur lieu de travail, à la cantine ou au restaurant d'entreprise.**

Les parents, pour leur part, sont également très demandeurs de Bio pour leurs enfants. **87 % des parents désirent des repas avec des produits bio à l'école.**

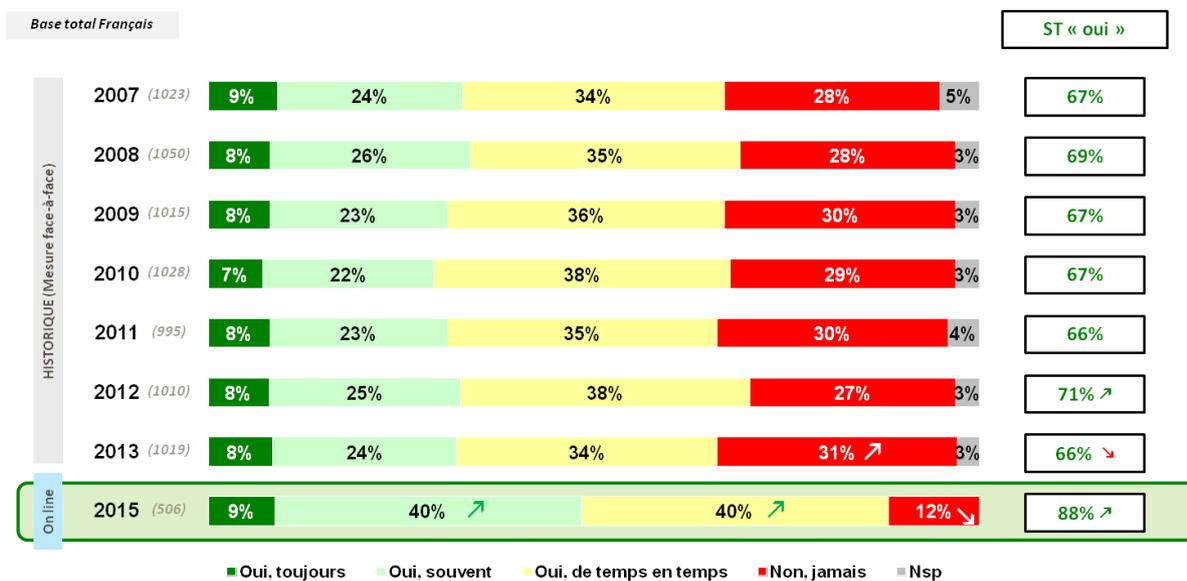


Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA

Le développement durable gagne du terrain dans les décisions d'achat

D'après le Baromètre Agence BIO CSA de janvier 2015, **88 %** des Français déclarent privilégier des produits **respectueux de l'environnement** et/ou des principes du développement durable. Ils étaient 66 % en 2013.

De façon générale, dans vos actes d'achat, privilégiez-vous les produits respectueux de l'environnement et/ou des principes du développement durable ?



Source : 12^e Baromètre Agence BIO /CSA

En cohérence avec cette manifestation d'intérêt, 67 % des Français (45 % en 2013) déclarent également acheter des produits fabriqués à partir d'ingrédients bio, autres que des produits alimentaires, dont 38 % des **cosmétiques bio** (24 % en 2013) et 20 %, du **textile bio** (11 % en 2013).

Les tendances de la production bio 2014 : la croissance continue

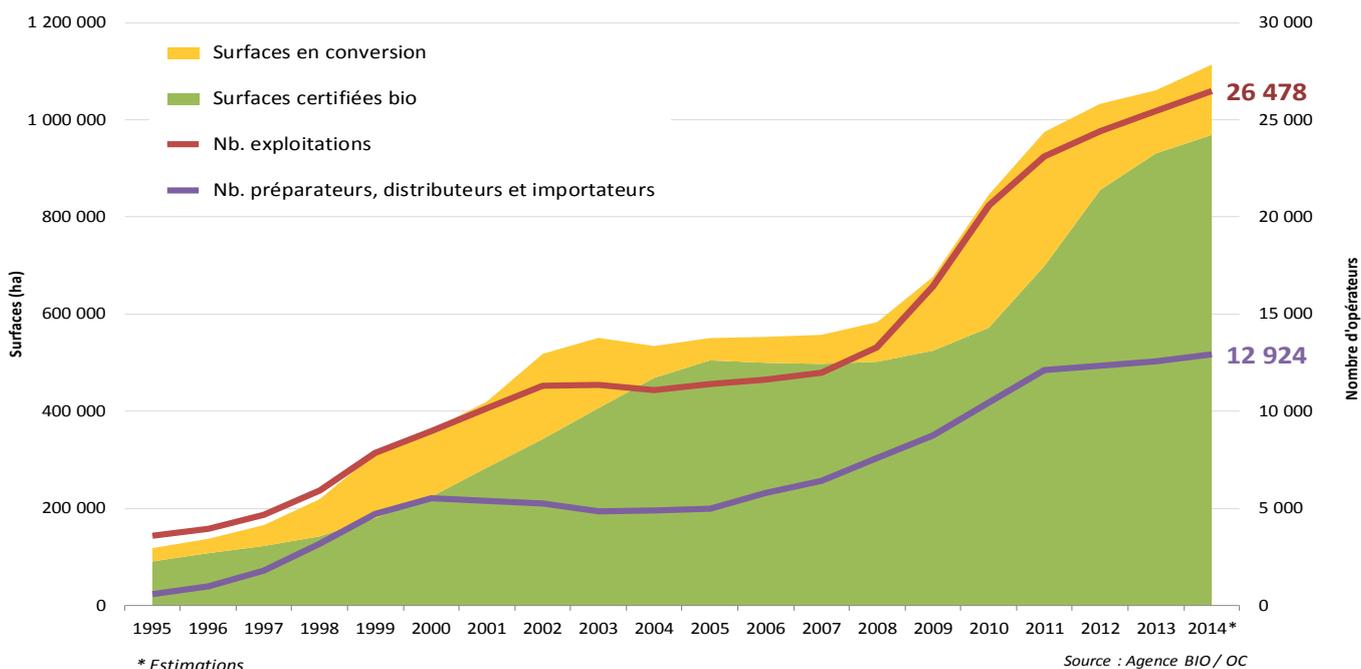
Evolution du secteur de l'agriculture biologique en 2014

Avec une augmentation de 12 000 producteurs et de 500 000 ha engagés en bio, le secteur de la Bio a doublé entre 2007 et 2012. Le nombre des transformateurs et les distributeurs engagés a progressé dans les mêmes proportions, ainsi que le marché.

Plus de 1,1 million d'hectares cultivés en bio en 2014

D'après les premières estimations de l'Agence BIO effectuées début 2014, les surfaces cultivées en France en 2014 selon le mode de production biologique ont augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente. Elles s'étendaient sur plus de 1,1 million d'hectares au 31 décembre 2014, ce qui correspond à plus de 4 % de la SAU française². Pour mémoire, en 2013, la bio dépassait déjà les 4 % des surfaces agricoles dans 10 régions.

Evolution du nombre d'opérateurs et des surfaces en mode de production biologique de 1995 à 2014



Surfaces « bio » ou « en conversion »

Les surfaces conduites en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique, qualifiées de surfaces « en mode de production biologique », ou surfaces « bio », regroupent :

- les surfaces dites « certifiées bio » qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée. Les productions issues de ces parcelles peuvent donc être commercialisées avec la mention « agriculture biologique ».
- les surfaces « en conversion » : la durée de conversion vont de deux ans pour les cultures annuelles, à trois ans pour les cultures pérennes. Elles comprennent les surfaces en 1re, 2e et 3e année de conversion (C1, C2, C3).

² D'après SAU France métropolitaine+DOM SAA – Agreste 2013

Fin 2014, 26 478 producteurs étaient engagés en bio, portant la part des exploitations bio dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises à 5,5 %².

Le nombre de producteurs bio a augmenté de 4 % en 2014 par rapport à 2013, et a plus que doublé depuis fin 2007.

L'aval de la filière continue son développement : 9 447 transformateurs (+2 % par rapport à 2013), 3 331 distributeurs (+7 %). Par ailleurs, 146 opérateurs exerçant uniquement l'activité d'importation de produits biologiques en provenance de pays tiers à l'Union européenne étaient engagés fin 2014 (- 7 % vs 2013).

Au total, 39 402 opérateurs étaient engagés en bio fin 2014.

Année	Producteurs	Evolution annuelle	Surface engagée (ha)
1995	3602		117955
1996	3 977	+ 375	137 106
1997	4 680	+ 703	165 489
1998	5 914	+ 1234	218 828
1999	7 834	+ 1920	315 804
2000	8 985	+ 1151	361 042
2001	10 364	+ 1379	419 750
2002	11 288	+ 924	517 965
2003	11 359	+ 71	550 990
2004	11 059	- 300	534 037
2005	11 402	+ 343	550 488
2006	11 640	+ 238	552 824
2007	11 978	+ 338	557 133
2008	13 298	+ 1320	583 299
2009	16 446	+ 3148	676 394
2010	20 604	+ 4158	845 440
2011	23 135	+ 2531	975 141
2012	24 425	+ 1290	1 032 941
2013	25 467	+ 1042	1 060 756
2014*	26 478	+ 1011	1 110 000

* chiffres provisoires

Source: Agence BIO / OC

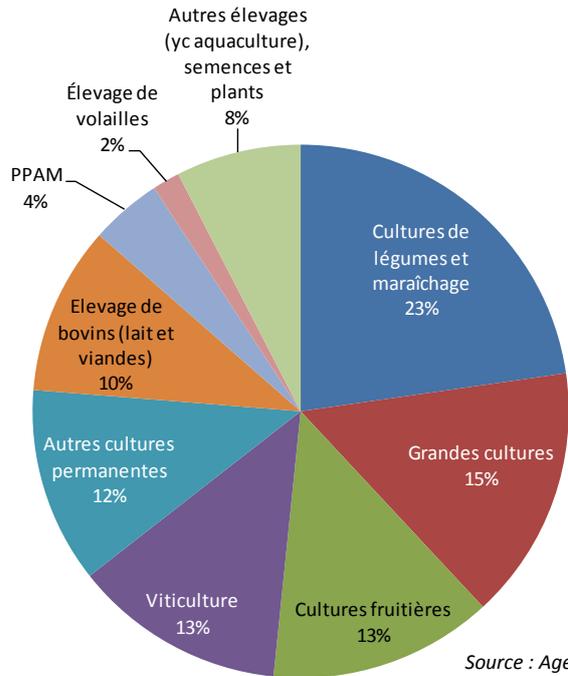
Des exploitations diversifiées

En 2013 :

- ✓ 63 % avaient des surfaces toujours en herbe et/ou des cultures fourragères,
- ✓ 37 % cultivaient des céréales, oléo-protéagineux ou légumes secs dont environ 30 % à titre principal représentant la moitié des surfaces,
- ✓ 40 % produisaient des fruits et/ou des légumes frais, dont près des deux tiers à titre principal,
- ✓ 19 % avaient des vignes, dont 85 % à titre principal,
- ✓ 7 % produisaient des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) dont 35% à titre principal,
- ✓ 36 % pratiquaient l'élevage :
 - 22 % avaient un troupeau de bovins lait ou allaitant (soit 60 % des élevages bio),
 - 9 % avaient un élevage de monogastriques (porcs ou volailles),
 - 6 % avaient un élevage ovin (lait ou viande) et 3 % un élevage caprin.

Plus de 2 000 producteurs se sont nouvellement engagés en agriculture biologique en 2014

Au vu des activités principales des producteurs nouvellement engagés, une progression est particulièrement visible en maraîchage, en grandes cultures, cultures fruitières, viticulture, en élevage ruminant, notamment bovin.



Source : Agence BIO/OC

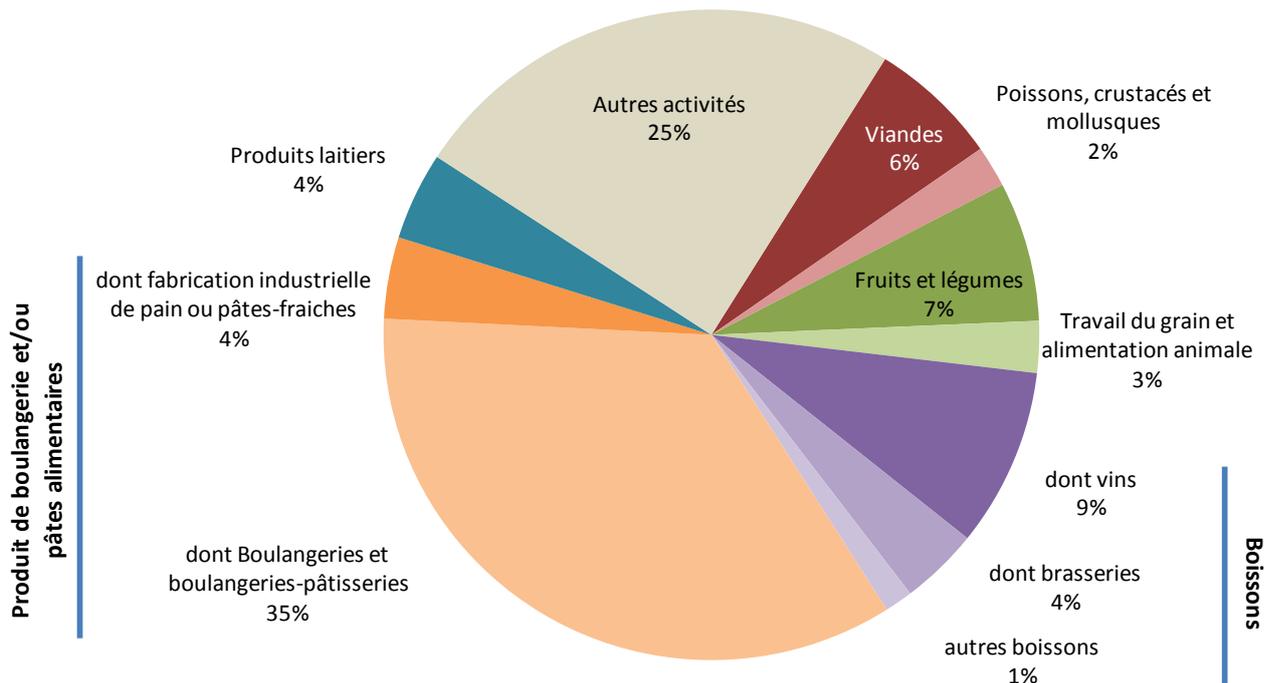
Répartition de l'activité principale des nouveaux producteurs engagés en bio 2014

Plus de 900 transformateurs nouvellement engagés en 2014

Au cours de l'année 2014 plus de 500 transformateurs se sont engagés en bio, (hors transformateurs à la ferme), ainsi que 400 terminaux de cuissons se sont engagés en bio.

Selon l'activité principale des opérateurs, les filières les plus dynamiques sont la fabrication artisanale de pain et l'élaboration de vin. A noter, le développement du secteur de la viande et des brasseries bio.

Répartition de l'activité principale des nouveaux transformateurs engagés en bio en 2014



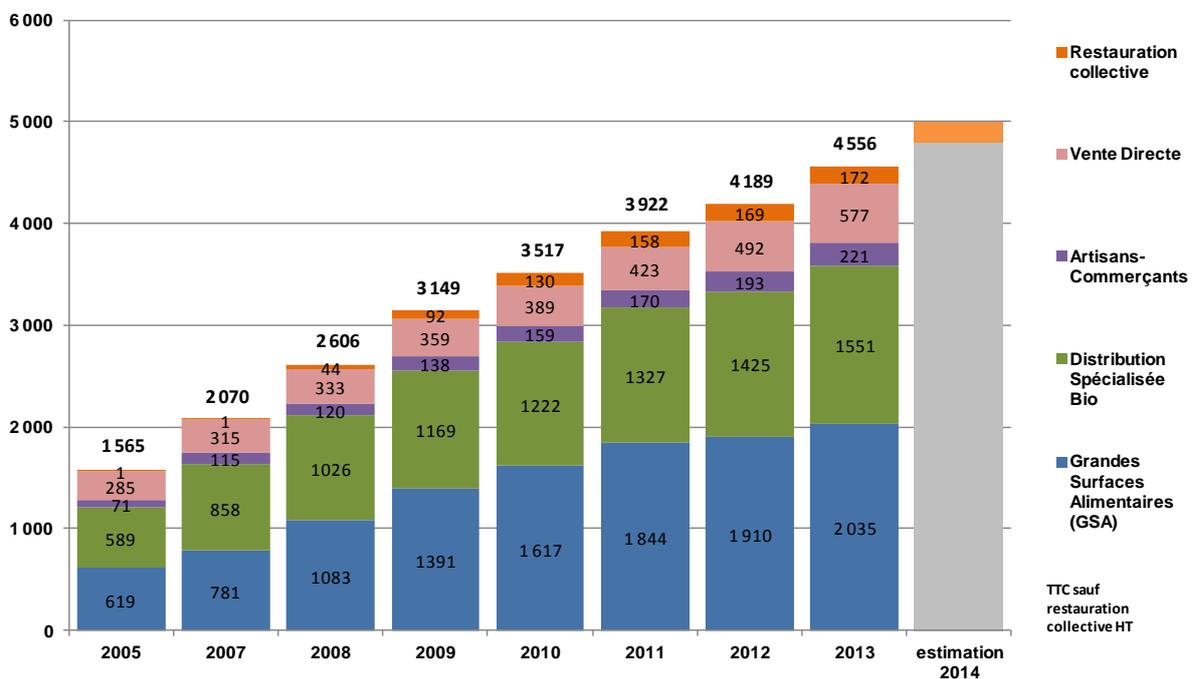
Source : Agence BIO/OC

Un marché qui devrait atteindre près de 5 milliards d'euros en 2014 via des circuits de distribution variés

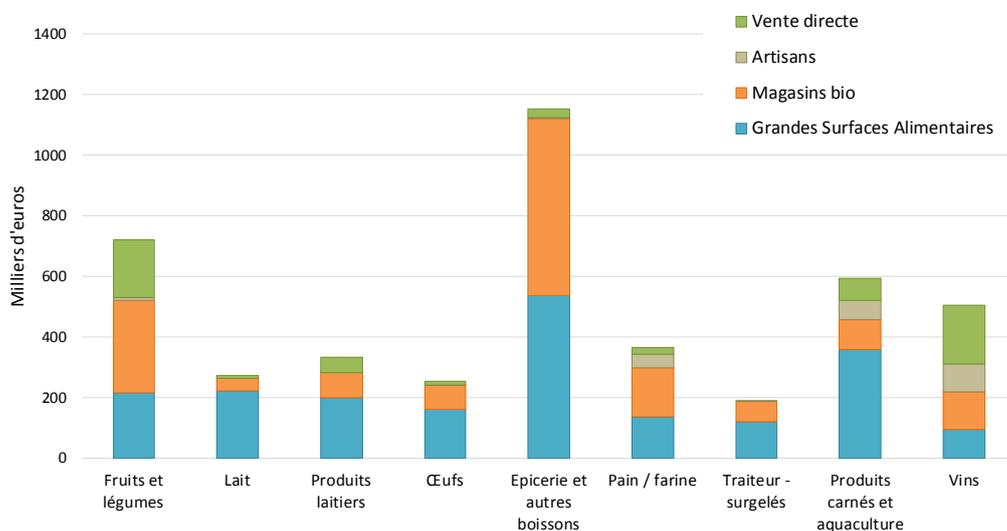
En 2014, les ventes ont progressé dans tous les circuits de distribution. D'après les premières estimations, l'augmentation globale du marché, y compris RHD, serait de +10 % par rapport à 2013. Selon les familles de produits, la place de chaque circuit varie.

Pour mémoire, en 2013, 46 % des ventes ont été réalisés via les grandes surfaces alimentaires, 36 % via les magasins spécialisés, 13 % via la vente directe et 5 % par les artisans-commerçants.

Evolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution de 2005 à 2014 (millions €)



Rappel : Répartition des ventes par circuit et catégorie de produits en 2013



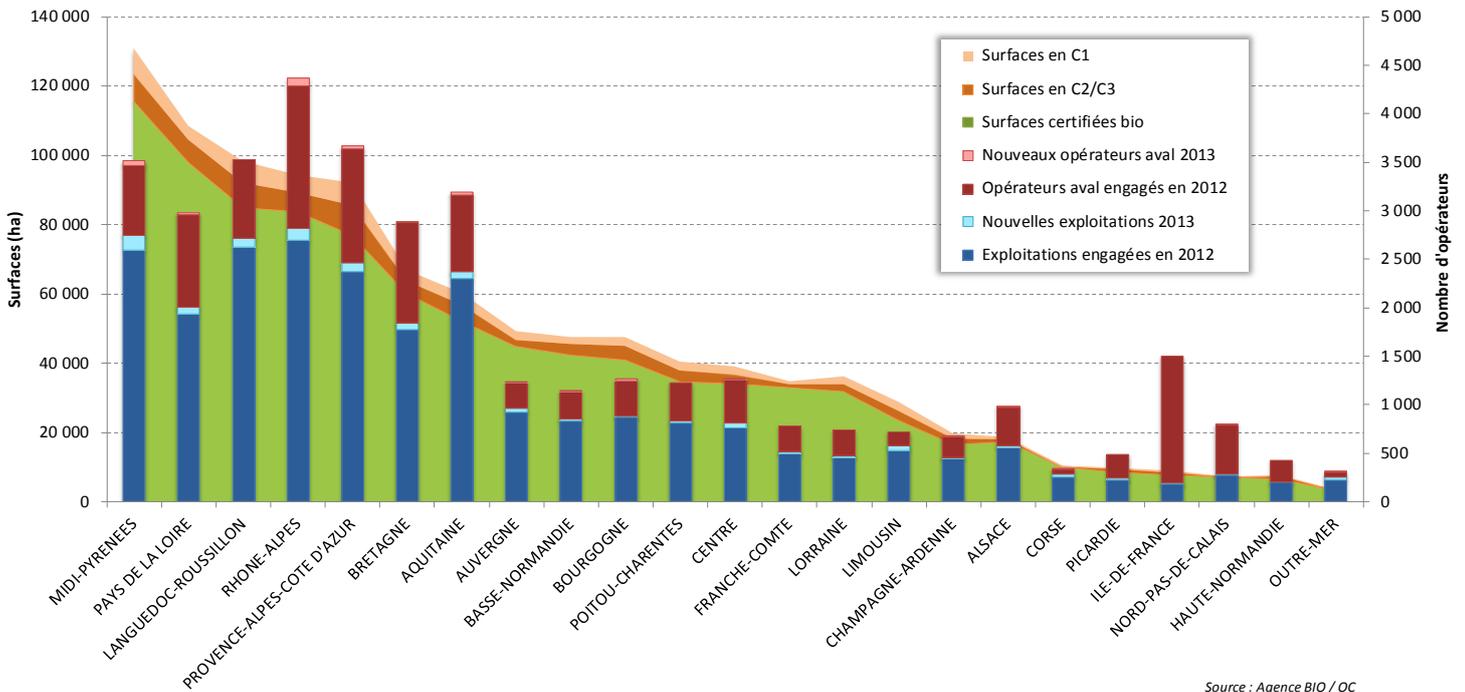
Source : Agence BIO/AND-I

Pour mémoire, dynamique régionale en 2013

En 2013, l'évolution du nombre de producteurs engagés en bio (conversions et installations) a été positive dans toutes les régions françaises.

Les régions du sud de la France (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA et Aquitaine) rassemblaient, fin 2013, plus de la moitié des producteurs bio français ; plus des 2/3 avec les Pays de la Loire et la Bretagne.

Surfaces et opérateurs engagés en bio par région en 2013



Source : Agence BIO / OC

RAPPEL : Palmarès régional 2013

Nb. Producteurs 2013		Surfaces bio + conversion 2013		Surfaces bio 2013		Part dans la SAU totale 2013		Nb. Opérateurs aval 2013	
RHONE-ALPES	2 826	MIDI-PYRENEES	130 935	MIDI-PYRENEES	115 491	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	15,21%	RHONE-ALPES	1 548
MIDI-PYRENEES	2 746	PAYS DE LA LOIRE	108 437	PAYS DE LA LOIRE	97 920	LANGUEDOC-ROUSSILLON	11,14%	ILE-DE-FRANCE	1 288
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 722	LANGUEDOC-ROUSSILLON	98 343	LANGUEDOC-ROUSSILLON	84 704	RHONE-ALPES	6,68%	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 201
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2 469	RHONE-ALPES	94 217	RHONE-ALPES	83 642	CORSE	6,07%	BRETAGNE	1 032
AQUITAINE	2 378	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	91 959	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	76 872	MIDI-PYRENEES	5,75%	PAYS DE LA LOIRE	974
PAYS DE LA LOIRE	2 007	BRETAGNE	66 752	BRETAGNE	59 999	ALSACE	5,54%	AQUITAINE	822
BRETAGNE	1 848	AQUITAINE	60 424	AQUITAINE	52 003	FRANCHE-COMTE	5,22%	LANGUEDOC-ROUSSILLON	805
AUVERGNE	965	AUVERGNE	49 145	AUVERGNE	44 663	PAYS DE LA LOIRE	5,17%	MIDI-PYRENEES	774
BOURGOGNE	891	BOURGOGNE	47 579	BASSE-NORMANDIE	42 093	AQUITAINE	4,41%	NORD-PAS-DE-CALAIS	524
BASSE-NORMANDIE	854	BASSE-NORMANDIE	47 568	BOURGOGNE	40 807	BRETAGNE	4,06%	CENTRE	451
POITOU-CHARENTES	834	POITOU-CHARENTES	40 566	POITOU-CHARENTES	34 625	BASSE-NORMANDIE	3,97%	ALSACE	408
CENTRE	812	CENTRE	39 068	CENTRE	33 968	LIMOUSIN	3,46%	POITOU-CHARENTES	397
LIMOUSIN	582	LORRAINE	36 262	FRANCHE-COMTE	32 974	AUVERGNE	3,37%	BOURGOGNE	376
ALSACE	579	FRANCHE-COMTE	34 645	LORRAINE	31 633	LORRAINE	3,21%	BASSE-NORMANDIE	297
FRANCHE-COMTE	523	LIMOUSIN	28 953	LIMOUSIN	23 517	OUTRE-MER	3,03%	AUVERGNE	270
LORRAINE	484	CHAMPAGNE-ARDENNE	19 599	ALSACE	17 097	BOURGOGNE	2,70%	FRANCHE-COMTE	256
CHAMPAGNE-ARDENNE	459	ALSACE	18 636	CHAMPAGNE-ARDENNE	16 442	POITOU-CHARENTES	2,38%	LORRAINE	248
NORD-PAS-DE-CALAIS	286	CORSE	10 260	CORSE	9 743	CENTRE	1,69%	PICARDIE	236
CORSE	286	PICARDIE	9 889	PICARDIE	8 378	ILE-DE-FRANCE	1,57%	CHAMPAGNE-ARDENNE	218
OUTRE-MER	262	ILE-DE-FRANCE	8 882	ILE-DE-FRANCE	7 674	CHAMPAGNE-ARDENNE	1,27%	HAUTE-NORMANDIE	212
PICARDIE	250	HAUTE-NORMANDIE	7 569	NORD-PAS-DE-CALAIS	6 905	HAUTE-NORMANDIE	0,98%	LIMOUSIN	138
HAUTE-NORMANDIE	208	NORD-PAS-DE-CALAIS	7 303	HAUTE-NORMANDIE	6 494	NORD-PAS-DE-CALAIS	0,89%	CORSE	55
ILE-DE-FRANCE	196	OUTRE-MER	3 766	OUTRE-MER	3 224	PICARDIE	0,75%	OUTRE-MER	47
TOTAL France	25 467	TOTAL France	1 060 756	TOTAL France	930 868	TOTAL France	3,93%	TOTAL France	12 577

Source: Agence Bio / OC; Agreste



Les analyses pour l'année 2014 sont en cours

Prochainement disponible sur le site www.agencebio.org

11^e appel à projets
pour le Fonds Avenir Bio :
les filières bio se structurent

Un outil pour le développement et la structuration des filières biologiques en France : le Fonds Avenir Bio

Lancement du 11^e appel à projets

Avec le **Programme Ambition Bio 2017**, le fonds de structuration des filières biologiques, « Avenir Bio », a été doté d'1 million d'euros supplémentaires par an, portant le montant global de l'enveloppe du fonds à **4 millions d'euros par an à partir de 2014**.

Depuis sa création en 2008, ce Fonds, géré par l'Agence Bio, vise à contribuer au **développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande de produits biologiques** grâce à des programmes d'investissements portés et mis en œuvre par des acteurs à différents stades des filières.

Ces **programmes d'actions** doivent répondre à **plusieurs critères, en particulier** :

- engager **plusieurs partenaires** ayant des objectifs communs et partagés sur plusieurs années (au minimum 3 ans),
- être **d'envergure nationale ou suprarégionale en priorité, ou régionale pour les projets à caractère pilote et innovant**.

Le Fonds Avenir Bio est complémentaire des autres dispositifs d'aides existants.

La structuration des filières bio permet de contribuer :

- au **développement des conversions** et la pérennisation des exploitations biologiques grâce à des perspectives de commercialisation sur des bases contractuelles sur plusieurs années pour des filières justes,
- au **renforcement de la maîtrise technique** et de **la qualité des productions**,
- à **l'optimisation de la planification, du conditionnement et de la logistique** avec des outils performants et innovants,
- à la **relocalisation des productions** dans les secteurs concernés et des économies d'échelle,
- à **l'élargissement de la gamme de produits variés**, en quantité suffisante pour les différents circuits de distribution.

L'appel à projets n°11 est ouvert du 17 février au 25 mars 2015

A l'instar de l'appel à projets n°10, il offre **deux possibilités** aux porteurs de projets :

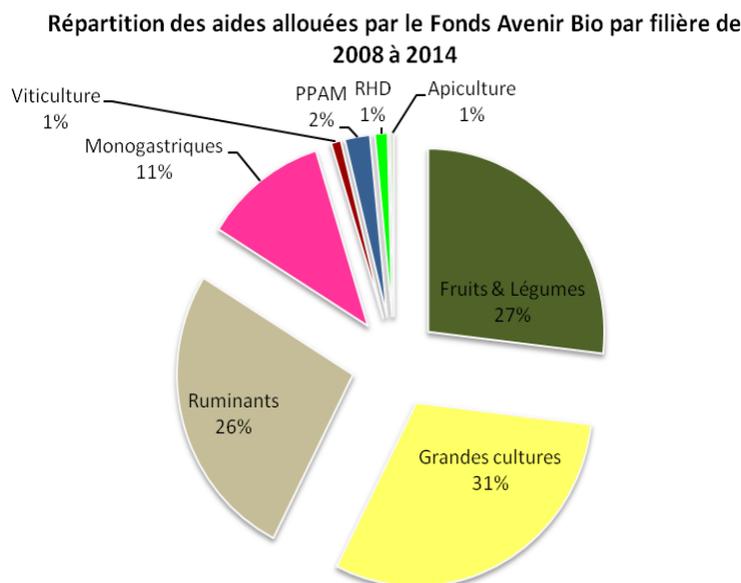
- un **dépôt direct du dossier complet**,
- un **dépôt d'une demande d'aide au montage de dossier** avec la présentation d'un dossier d'orientation générale (DOG) et une formulation d'un besoin pour un accompagnement au montage de dossier.

Le texte de l'appel à projets est disponible sur le **site Internet de l'Agence Bio** : <http://www.agencebio.org/avenir-bio>

Un douzième appel à projets sera ouvert au second semestre 2015.

Le Fonds Avenir Bio en chiffres

- **10 appels à projets** de 2008 à 2014,
- **64 programmes d'actions** soutenus dans toutes les filières répartis dans toute la France,
- Au total 160 entreprises ou associations/groupements de producteurs bénéficiaires directs et 200 partenaires associés aux programmes d'actions,
- **83,4 millions d'euros d'investissements éligibles** soutenus avec « Avenir Bio »,
- **19,3 millions d'euros attribués** directement par le Fonds Avenir Bio.



La France dans l'Union européenne

La France dans l'Union européenne

Fin 2013, 257 323 exploitations agricoles cultivaient plus de 10,3 millions d'hectares en bio dans l'Union européenne à 28.

La bio représentait 5,7 % de la Surface Agricole Utile (SAU) européenne.

61 % des surfaces cultivées en bio étaient localisés dans 6 pays en 2013 (Espagne, Italie, France, Allemagne, Pologne et Royaume-Uni).

68 % des exploitations bio étaient situés dans 6 pays (Italie, Espagne, Pologne, France, Grèce et Allemagne).

La part de la bio dans le territoire agricole a atteint près de 20 % en Autriche et a dépassé les 10 % en Suède, en Estonie, en République Tchèque, en Lettonie et en Italie.

40 500 préparateurs bio ont été recensés dans l'Union européenne en 2013.

Les trois principales catégories de produits bio transformés sont les fruits et légumes, les céréales et le lait.

En 2013, la France était en première place avec 9 297 préparateurs de produits bio, devant l'Allemagne (9 146) et l'Italie (6 154). 61 % des préparateurs bio de l'Union européenne étaient localisés dans ces trois pays.

La France dans l'Union européenne

10 % des 10,3 millions ha cultivés en bio ⇒ 3^e position

10 % des 257 323 fermes bio ⇒ 4^e position

4 % du territoire agricole en bio ⇒ 18^e position

23 % des préparateurs bio de l'UE ⇒ 1^{ère} position

19 % des achats de produits bio de l'UE ⇒ 2^e position

des circuits de distribution variés, une large gamme de produits bio

Position par rapport aux principales productions bio :

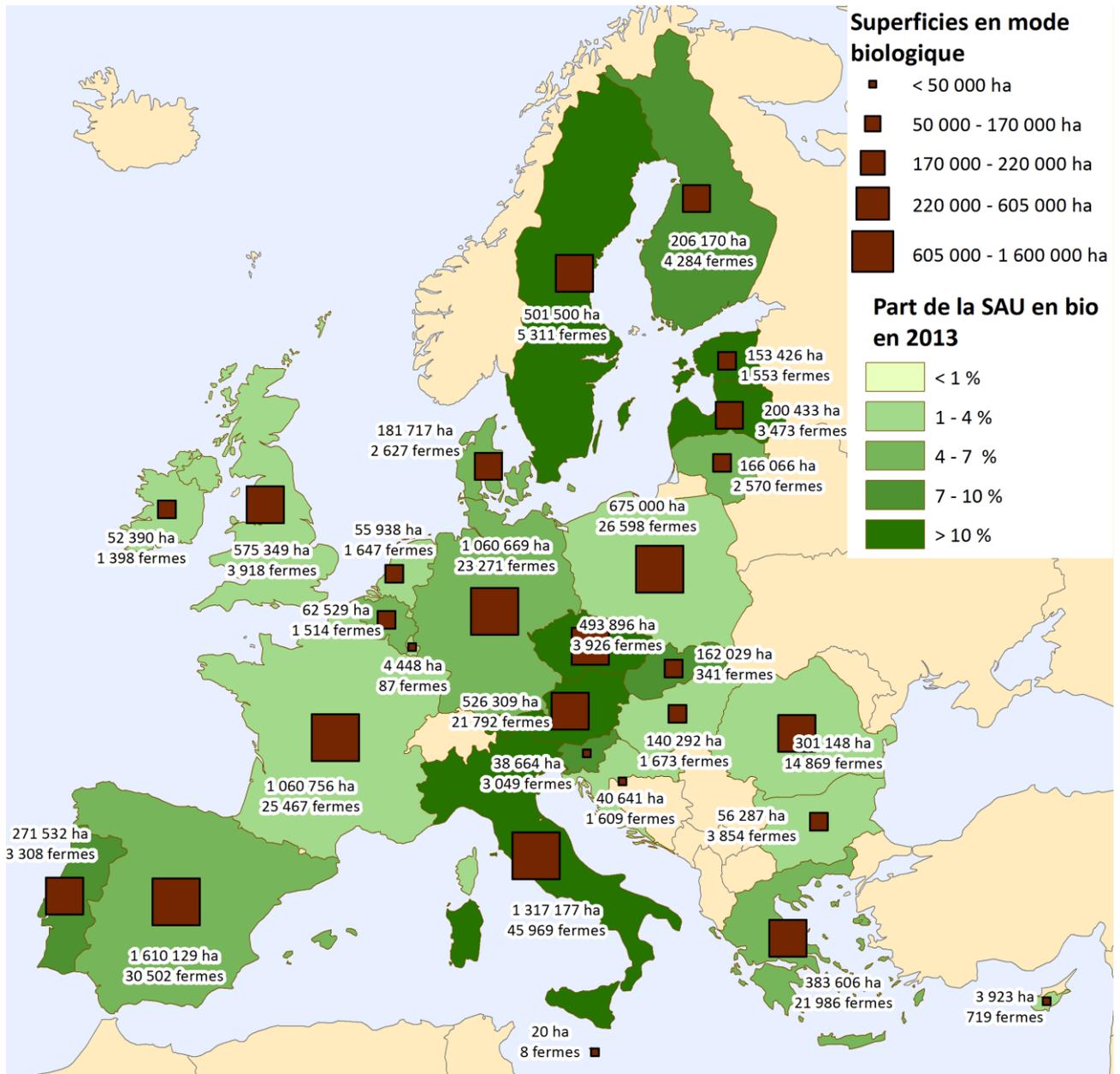
1^{er} : poulets de chair

2^e : vaches allaitantes, lait, œufs et oléagineux

3^e : céréales, légumes, vins, ppam et ruches

4^e : porcs et chèvres

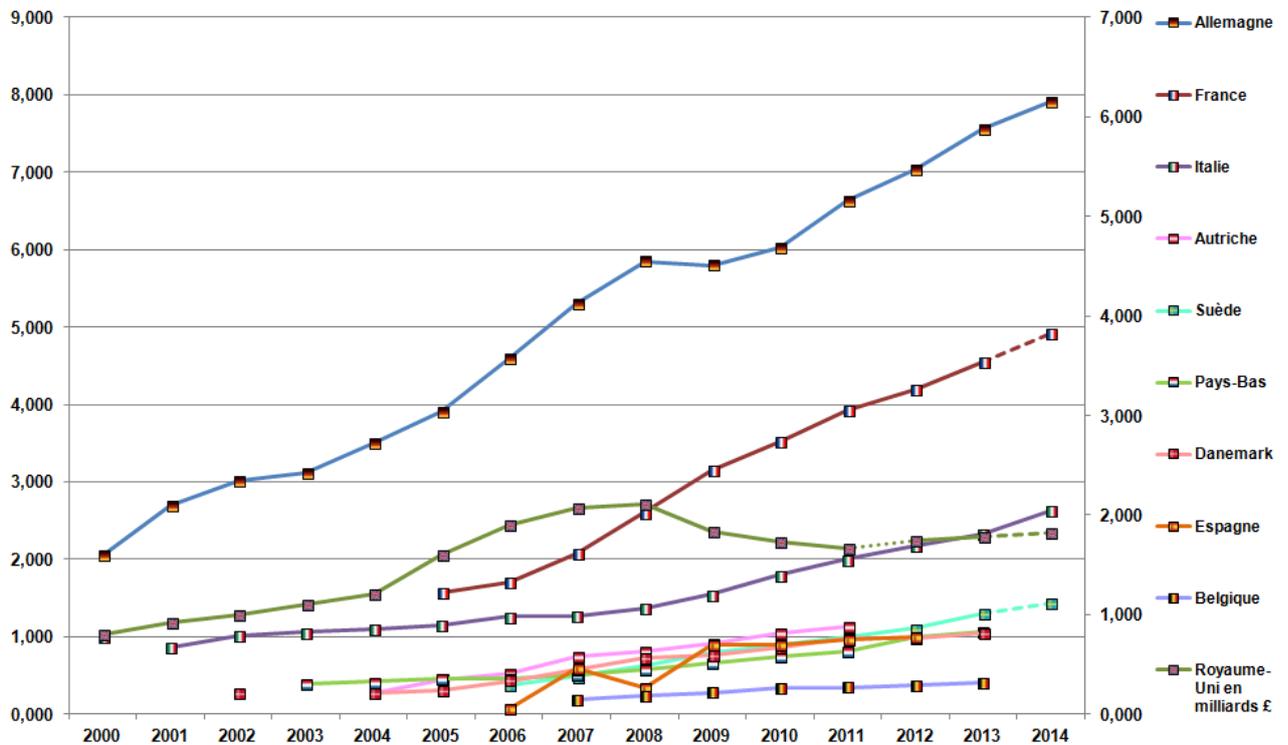
**Superficies cultivées en bio (certifiées et en conversion), nombre d'exploitations bio
et part de la SAU totale en bio dans l'Union européenne**



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes – 2015
Données 2013 pour tous les pays sauf : Chypre : 2012 et Malte : 2012 pour les surfaces et la part de la SAU

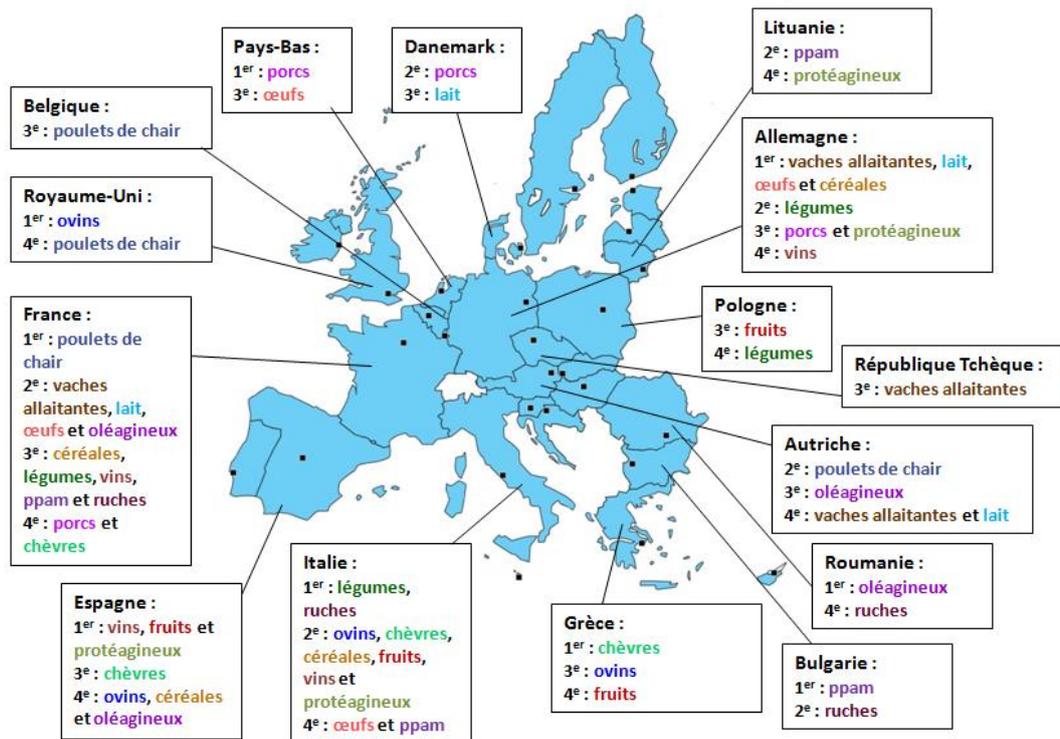
La consommation de produits bio dans l'Union européenne a été estimée à **22,0 milliards € pour 2012** (+7,4 % par rapport à 2011). 71 % des produits bio (en valeur) étaient consommés dans quatre pays en 2012 : Allemagne (32 %), France (19 %), Italie (10 %) et Royaume-Uni (10 %).

Evolution des principaux marchés bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes – 2015
N.B. : en £ pour le marché du Royaume-Uni et en € dans les autres pays

Principaux pays producteurs de produits bio par catégorie



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes – 2015

La Bio sous toutes ses facettes au Salon International de l'Agriculture

Un espace d'échanges sur la Bio ouvert à tous les publics

L'Agence BIO participe à la 52^e édition du Salon International de l'Agriculture, du 21 février au 1^{er} mars 2015, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles (**Pavillon 4, allée B, Stand 18**). Pôle d'information

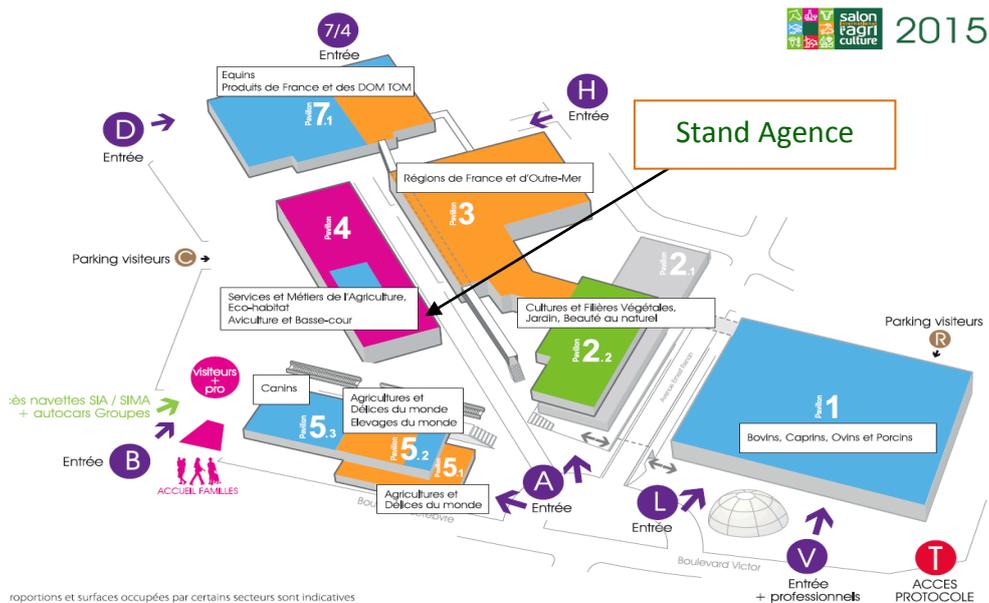


et de dialogue sur l'agriculture biologique et ses filières, le stand de l'Agence Bio s'adresse à tous les visiteurs, grand public comme professionnels : agriculteurs conventionnels, agriculteurs bio, professionnels de la restauration commerciale ou collective, responsables de collectivités locales, enseignants, etc. Les personnalités et délégations étrangères seront également accueillies.

Les professionnels présents sur cet espace dédié à l'agriculture bio et ses produits seront à la disposition des différents publics pour présenter l'étendue de l'offre disponible en bio, les principes et valeurs de la Bio, accompagner les démarches de conversion vers la Bio, etc. Toutes les filières de la Bio seront représentées.

L'espace accueillera de nombreuses animations tout au long du salon, pour montrer la diversité et l'accessibilité des produits bio. La gastronomie sera largement mise en valeur, notamment grâce au concours de l'École de Paris des Métiers de la Table, du Tourisme et de l'Hôtellerie (EPMTTH).

Chaque jour, des reportages, interviews, photographies et recettes réalisés sur le stand seront mis en ligne sur la page Facebook Agriculture Biologique.



La 10^e édition du séminaire international sur l'agriculture biologique se déroulera le jeudi 26 février Salle Lyra – hall 7.2. Il est organisé dans le cadre du nouveau programme triennal d'information cofinancé par l'Union européenne.

« Les clefs de la Bio » : les professionnels de la Bio à l'écoute de tous les publics

Des professionnels seront présents sur le stand de l'Agence BIO tout au long du salon pour répondre aux questions du grand public, parents et enfants, sur la Bio, ses principes, ses valeurs... Ils seront également à disposition des professionnels en demande d'informations sur les conversions, la réglementation en agriculture biologique, la notification, les formations, l'introduction des produits bio en restauration collective et commerciale, la structuration des filières, ...

Des thèmes particuliers seront abordés certains jours et ponctués d'animations spécifiques.

De la documentation de l'Agence BIO et de ses partenaires (membres de l'Agence BIO, relais régionaux, Interprofessions,...) sera diffusée sur le stand.

Les animations de découverte « Produits et savoir-faire bio »

Chaque jour, le stand de l'Agence BIO accueillera de nombreuses animations autour de la Bio et ses produits pour tous les publics : des ateliers culinaires « la cuisine bio de saison », animés par des chefs pour mieux manger au quotidien ; des temps forts sur l'élevage avec un Quiz viande bio ; des dégustations de produits bio et des démonstrations de savoir-faire avec la participation de producteurs, d'artisans et d'entreprises bio (ateliers pain, apiculture, malt, vin,...) ; des jeux de découverte ; des goûters bio pour les enfants ; des projections de films courts sur la Bio...

- **Nouveauté 2015 : la cuisine bio des chefs**, un pôle d'exception avec la participation d'élèves de l'École de Paris des Métiers de la Table, du Tourisme et de l'Hôtellerie (EPMTH) aux côtés du chef Jean Montagard pour manger bio et équilibré à chaque repas, pour tous les budgets.

En savoir plus sur l'EPMTH : l'École de Paris des Métiers de la Table, du Tourisme et de l'Hôtellerie forme et encadre près de 1 500 jeunes apprentis chaque année. Avec passion, valeurs et respect des produits travaillés, les 60 formateurs de l'établissement transmettent leurs savoir-faire de la cuisine française.



Au programme : des démonstrations, des dégustations et des échanges avec les chefs. Les recettes, des interviews de chefs et des reportages photo seront à retrouver sur le site Internet de l'Agence BIO et la page Facebook Agriculture Biologique. Une communication spécifique sera faite sur la saisonnalité et le rapport qualité prix des produits bio.

- **Nouveauté 2015** : un « **Quizz viande Bio** » animé par la Commission BIO d'INTERBEV permettant aux visiteurs de gagner des assiettes de dégustation de viandes bio cuisinées par les chefs. Chaque jour, **des animations sur l'élevage bio** seront également proposées par les professionnels de l'élevage en partenariat avec la Commission Bio d'INTERBEV, pour découvrir les principes de l'élevage bio, notamment l'alimentation et le bien-être animal en agriculture biologique ;
- **A l'honneur: les produits bio des régions de France avec différentes régions présentes** : l'Île de France, le Nord-Pas de Calais, la Bretagne, ainsi que le département de la Drôme. **Les produits des lycées agricoles** seront également présentés par des élèves et leurs enseignants avec des dégustations de spécialités régionales et de produits innovants.

En savoir plus sur la Bio dans l'enseignement agricole :

La prise en compte de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole date des années 80 avec quelques sites précurseurs. Depuis 2008, dans le cadre du Plan Agriculture Biologique Horizon 2012 puis du Programme Ambition Bio 2017, ce mode de production s'est développé de manière importante dans les établissements de formation agricole.

De 36 fermes agricoles publiques avec certification bio au moins partielle en 2007, leur nombre est passé à 113 au 1^{er} janvier 2015, soit 60 % des exploitations agricoles auxquelles s'ajoutent 13 ateliers de transformation et de fabrication de produits alimentaires (les ¾ d'entre eux). 16,3 % des surfaces des fermes dans les lycées agricoles sont maintenant conduites en agriculture biologique, et pour 22 d'entre elles, la conduite en bio concerne l'intégralité des surfaces. (Sources : réseau Formabio).

Aujourd'hui, la quasi intégralité des activités de productions et transformations agricoles est représentée au travers de ces établissements. Notons en particulier, la création d'ateliers de maraîchages en bio, activités qui avaient quasiment disparu des exploitations des lycées.

Pour plus d'informations sur l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole : www.reseau-formabio.educagri.fr.

- **« L'atelier bio »** : des animations de découverte des produits bio avec des dégustations et des informations pour chaque filière, animées par Véronique Bourfe-Rivière et des professionnels. Au programme : ateliers beurres aromatisés, huiles, smoothies/milkshake, dips, chocolat chaud, sauces pour viandes grillées, crêpes, tartinables, nuggets, soupes ...
- **des démonstrations de savoir-faire et dégustations de produits bio** (ateliers apiculture, meunerie/boulangerie, bière, ateliers œnologique...) avec la participation de producteurs, d'artisans et d'entreprises bio ;
- **un jeu-concours pour les adultes et les enfants** qui invite les visiteurs à rechercher en famille les réponses aux questions à travers les informations communiquées sur le stand, avec des jeux de société pour les enfants et des paniers de produits bio à gagner ;
- **des goûters bio** pour les enfants, chaque jour vers 16h, avec des animations sur le goût et la Bio ;
- des **projections**, avec notamment la diffusion des films «**La Minute Bio** », programmes courts abordés sous l'angle de reportages sur le terrain, avec de nombreux témoignages de professionnels de la Bio. Les 32 épisodes diffusés apporteront de l'information de fond sur l'agriculture biologique et ses filières.



La participation de l'Agence BIO au Salon de l'Agriculture sera également l'occasion de présenter au public les différents outils et concours proposés par l'Agence BIO : la nouvelle campagne visuelle, les kits pédagogiques, le concours « Les Petits Reporters de la Bio » pour les enseignants, les animateurs et leurs élèves,... ainsi que les prochains grands événements professionnels (séminaire international, Tech&Bio, Natexpo,...).

A suivre : le parcours bio du SIA - Un parcours bio sera réalisé par l'Agence BIO pour permettre aux visiteurs de repérer en un coup d'œil tous les stands présentant des produits bio sur le salon, avec notamment :

- Arbio Aquitaine et Interbio Midi-Pyrénées Bio sur le stand Sud Ouest France (Hall 3, H106),
- le GAB Ile-de-France (Hall 3 F28) : participation de producteurs et d'entreprises bio;
- Nord Pas de Calais : journée spéciale bio le lundi 23 février (Hall 3 A021/024) ;
- Normandie : animations bio le vendredi 27 (Hall 3 D92)
- Bretagne : journée Bio le mercredi 25 (Hall 3 D53)
- La Drôme (Hall 4 A02): des produits bio du département à découvrir chaque jour
- Coop de France (Hall 4 C071) : dégustations de pain bio chaque jour et animations farine bio le 24 et 25 février
- Aveyron : journée bio le samedi 21 février (Hall 1 C001)
- Limousin : fromages de chèvre, animations, savons et gourmandises au lait bio (Hall 3, G73) ;
- Lorraine : huile bio de Moselle (Hall 3 D36/E35)
- Des entreprises bio seront également présentes dans les différents halls et proposeront des animations, des dégustations et de la vente de produits.

La ferme du Lycée de Tullenave présentera une vache bio aux Trophées nationaux des lycées agricoles qui se tient du 25 février au 1^{er} mars.

10^e édition du Séminaire international de l'agriculture biologique

La 10^e édition du Séminaire international de l'agriculture biologique se tiendra le jeudi 26 février salle Lyra, Hall 7.2. au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Outre des représentants de la Commission européenne, des personnalités internationales, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Turquie ou des États-Unis participeront.

Cette journée a pour objectifs de faire le point sur les principales évolutions observées dans l'Union européenne et dans le monde - tant en termes de politiques publiques en faveur du développement de l'agriculture biologique qu'en termes de consommation et de production - et de faire ressortir les facteurs de développement dans chacun des pays.

Organisé dans le cadre du nouveau programme triennal d'information cofinancé par l'Union européenne, ce séminaire est destiné à toutes les personnes œuvrant en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Nouvelle campagne 2015-2017 :
mobilisation des acteurs pour
renforcer le « réflexe bio »

2015-2017 : la nouvelle campagne triennale d'information sur la Bio fait le plein de nouveautés

Avec le soutien de l'Union européenne, l'Agence BIO a lancé un nouveau programme d'information et de promotion sur l'agriculture biologique et l'ensemble de ses produits pour les années 2015, 2016 et 2017.

Ce programme constitue une nouvelle étape visant à informer le consommateur et consolider sa prise de conscience pour développer le réflexe bio. En lien avec le plan de développement de l'Union européenne et le programme Ambition Bio 2017, il a pour objectif final de contribuer au développement le plus harmonieux possible des filières bio : production et consommation sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau programme est mis en œuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs de la Bio et en partenariat avec 5 interprofessions : CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière), INTERBEV (Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes), INTERFEL (Interprofession des fruits et légumes frais), Intercéréales (interprofession de filière céréalière) et Onidol (Organisation Nationale Interprofessionnelle des Graines et Fruits Oléagineux).

De nombreuses actions sont inscrites au programme, notamment :

- Une nouvelle expression visuelle, lancée au Printemps BIO ;
- Une campagne médias au printemps et à l'automne (nouveau), avec un partenariat TV inédit et des messages radio ;
- Un programme d'actions web amplifié et une nouvelle appli pour smartphone ;
- L'organisation inédite d'un concours culinaire national ;
- Des actions renforcées auprès des enfants et du milieu scolaire ;
- Printemps BIO dans toute la France et des animations tout au long de l'année, avec « La Bio des 4 saisons » ;
- Participation au Salon de l'Agriculture et organisation d'un séminaire international ;
- Un programme très complet d'information tout au long de l'année.

Une présence renforcée sur les ondes et le petit écran, au printemps et à l'automne

Plus de 350 spots radio diffusés



La nouvelle campagne radio de la bio se déroulera en deux vagues : au printemps et à l'automne. Le spot de 20 secondes sera diffusé sur les plus grandes stations généralistes et musicales. Plus de 350 spots seront diffusés au total, pour renforcer la présence à l'esprit, recruter de nouveaux consommateurs bio et informer sur deux temps forts de l'agriculture biologique : le Printemps BIO et l'Automne Bio.

Un partenariat TV inédit : « *La bio s'invite à la table de C à vous* »

Au printemps et à l'automne, la Bio s'invite à la table de l'émission quotidienne diffusée en direct sur France 5 de 19h à 20h30 : « *C à vous* ». Chaque jour, durant une semaine, un chef élaborera une recette composée uniquement de produits issus de l'agriculture biologique, puis s'installera à table avec les invités. A différents moments de l'émission, la journaliste questionnera le chef sur sa démarche bio et son choix de produits bio.



La Bio sera ainsi présente dans l'émission à deux moments clés de l'année : du 1^{er} au 5 juin, lors de la première semaine du Printemps BIO et du 21 au 25 septembre 2015, au moment de l'Automne Bio dans de nombreuses régions (relayé par le site www.labiodes4saisons.eu) et en amont de la Fête de la Gastronomie (du 25 au 27 septembre).

Ce partenariat sera complété par la réalisation de 10 modules vidéos de recettes par an. Ils expliqueront « pas à pas » les recettes réalisées par les chefs lors de l'émission et seront largement diffusés via les outils web de l'Agence BIO, dans les salons, etc.

Printemps BIO : le rendez-vous incontournable de la Bio en France

Du 1^{er} au 15 juin 2015, la France se met aux couleurs de la Bio à l'occasion de la 16^e édition de l'événement national Printemps BIO. Dans toutes les régions, les acteurs de la Bio se mobilisent pour informer et sensibiliser tous les publics sur l'agriculture biologique. Portes ouvertes, animations en points de vente, rencontres professionnelles, repas bio, conférences, foires et marchés, « Apéros Bio », ... l'ensemble des animations sera répertorié sur la plateforme web du Printemps BIO :



www.printempsbio.com

Des animations organisées dans toute la France

- **portes ouvertes** à la ferme, dans des vergers, potagers, dans des entreprises et fabriques artisanales, pour découvrir les spécificités du mode de production et de transformation biologique. Un des temps forts du Printemps BIO sera la **Fête du Lait Bio**, le dimanche 7 juin, avec de nombreux petits déjeuners à la ferme.
- **temps forts conviviaux avec les Apéros Bio** : partout en France, des animations et dégustations avec mis en avant des vins et boissons bio.
- **animations-dégustations en points de vente** : marchés, magasins spécialisés, enseignes généralistes..., pour découvrir la grande diversité des produits bio ;
- **conférences et expositions** pour comprendre les valeurs de l'agriculture bio ;
- **repas bio en restauration collective et commerciale et des ateliers culinaires**, pour goûter aux saveurs biologiques ;
- **rencontres et animations entre professionnels et élèves** pour sensibiliser les plus jeunes ;
- **des rencontres et portes ouvertes à destination des professionnels**, afin d'encourager à la conversion à l'agriculture biologique.



La Bio renforce sa présence à l'école

Un partenariat inédit avec la Ligue de l'enseignement

Dans le cadre du nouveau programme 2015-2017, l'Agence BIO développe un partenariat inédit avec la Ligue de l'enseignement, acteur majeur de l'éducation populaire laïque. Elle représente en effet 1,6 million d'adhérents et concerne 23 840 communes.

Concours « Les Petits Reporters de la Bio » : 3^e édition

La 3^e édition du concours « Les Petits Reporters de la Bio » est lancée ! Ouvert aux classes du CE1 au CM2 et aux groupes d'élèves constitués dans le cadre des activités périscolaires, ce concours consiste à créer un journal par classe ou groupe d'élèves sur l'agriculture biologique.



La Bio vue par les reporters en herbe

Au travers de l'implication des élèves dans la réalisation du reportage, la finalité de ce concours est de sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation reliée à l'environnement, au respect des animaux et préservant la biodiversité.

Pour réaliser le journal (deux pages recto verso, format A4), les enseignants ou animateurs peuvent mobiliser les apprentissages et les compétences des élèves en sciences, éducation au développement durable, expression orale et écrite, arts plastiques... et ainsi raconter, exposer, dessiner ou photographier l'agriculture biologique et ses produits.

A gagner pour la classe ou le groupe d'élèves :

- **1^{er} prix** : un atelier culinaire bio, pour une classe dans chaque catégorie (cycle 2 et cycle 3)
- **2^e au 16^e prix** : un goûter gourmand bio, pour 14 classes.

Ce concours se déroule jusqu'au 24 avril 2015 inclus

Le jury se réunira au plus tard le 6 mai 2015. Il sélectionnera les 16 meilleurs magazines – dont le magazine gagnant dans chaque catégorie (cycle 2 et cycle 3) – sur la base des critères suivants : le choix du titre, la créativité et l'originalité du magazine, l'intérêt généré par la conception, la compréhension de la bio, la clarté des textes et enfin la qualité des illustrations (dessins, photographies, réalisés par les enfants...).

Règlement et bulletin de participation téléchargeable sur : www.agencebio.org/concours-les-petits-reporters-de-la-bio.

Des kits d'animation dédiés au milieu scolaire

Pour les enseignants : L'Agence BIO proposera à la rentrée 2015-2016 de nouveaux supports pédagogiques à destination des enfants des écoles primaires, de leurs enseignants et animateurs.

Les 1 500 kits proposés chaque année visent à apporter aux enseignants ou animateurs qui le souhaitent un support pour faire découvrir aux élèves un mode de culture, d'élevage et de transformation très respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité. Les supports et activités proposés dans le kit conduiront les élèves à la réflexion, à la mobilisation et à l'enrichissement de leurs connaissances.

Pour les restaurants scolaires : à la rentrée 2015-2016, l'Agence BIO mettra 3 000 kits d'animation à disposition des restaurants scolaires. L'objectif est d'accompagner les gérants des restaurants scolaires dans leur démarche bio et sensibiliser davantage les enfants des écoles primaires à l'importance d'une alimentation reliée aux questions d'environnement, de biodiversité et de bien-être animal.



Le kit d'animation se composera d'une affiche, d'une guirlande, de dépliants pour les enfants, de signalétiques et d'un « Mémo bio en restauration collective » (conseils, recettes, informations sur la BIO)

La Bio comme des Chefs ! Lancement des 1^{ers} Trophées des jeunes Chefs

Lancement des Trophées des Jeunes Chefs

Pour la première fois, l'Agence BIO lance un grand concours auprès des jeunes talents de la création culinaire. Le coup d'envoi de ces premiers « Trophées des Jeunes Chefs » sera donné en septembre 2015 et les lauréats seront récompensés au Printemps BIO 2016.

Ce concours est ouvert aux futurs chefs cuisiniers en école et les jeunes en stage en restaurants. Ils auront à exercer leurs talents sur le thème de « la cuisine des produits bio des régions de France ».



Les recettes soumises à un jury d'experts

Les recettes bio proposées par les candidats, inspirées par les produits bio des terroirs de France, seront examinées par un jury de journalistes, de Chefs et de professionnels de la Bio. Les finalistes sélectionnés seront conviés à un événement final de remise des prix, organisé à l'occasion du lancement de Printemps BIO.

De nouvelles actions dans le domaine de la gastronomie

En 2015, la Bio s'inscrit résolument dans l'univers de la gastronomie ! On la découvrira ainsi au cœur des repas cuisinés par des Chefs dans le cadre du partenariat « La Bio s'invite à table de C à vous », sur France 5 au printemps et à l'automne. La Bio sera présente dans les écoles hôtelières, notamment auprès des apprentis de l'École de Paris des métiers de la Table, du Tourisme et de l'Hôtellerie. La Bio participera également à la Fête de la Gastronomie, du 25 au 27 septembre.

Les grands rendez-vous de la Bio

- Participation de l'Agence BIO au **Salon International de l'Agriculture**, du 21 février au 1^{er} mars (stand de l'Agence BIO Hall 4, Allée B, stand 18). L'Agence BIO proposera un « **parcours bio** » aux visiteurs du stand pour leur permettre de repérer en un coup d'œil tous les stands présentant des produits bio ou des animations bio sur le salon. 
- Le **séminaire international de la Bio**, dans le cadre du Salon international de l'Agriculture (26 février 2015 -> représentants de la Commission européenne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Turquie, États-Unis)
- **Printemps BIO**, première quinzaine de juin, avec des animations dans toute la France (www.printempsbio.com) 
- Les **Rencontres professionnelles Printemps BIO** : le 9 juin 2015, à Paris: la bio en restauration collective)
- **Tech&Bio**, les 23 et 24 septembre 2015, dans la Drôme (www.tech-n-bio.com). 
- **L'Automne Bio**, et les **Rencontres de l'Automne BIO**, (23 septembre 2015, organisées par l'Agence BIO dans le cadre de Tech&Bio, Drôme: La bio innovante, partenariat franco-allemand)
- **Fête de la Gastronomie**, du 25 au 27 septembre 2015
- **Natexpo**, du 18 au 20 octobre, à Paris Nord Villepinte (www.natexpo.com) 
- Le **forum Avenir BIO** (première quinzaine de novembre)
- **Millésime Bio**, janvier 2016 (www.millesime-bio.com)

Pour en savoir plus : www.agencebio.org, rubrique « Agenda »

Deux salons professionnels bio incontournables en 2015 :

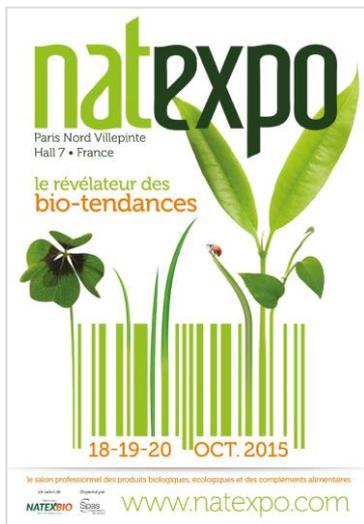
Tech&Bio, le salon européen des techniques bio et alternatives, se tiendra les 23 et 24 septembre 2015 à Bourg-lès-Valence, dans la Drôme. Organisé à l'initiative des Chambres d'agriculture et soutenu par



plus de 40 partenaires, le salon Tech&Bio a pour vocation de favoriser les échanges de techniques de production innovantes et de savoir-faire entre agriculteurs bio et conventionnels pour développer une agriculture durablement performante répondant à un marché en constante progression et aux attentes des consommateurs.

L'Agence BIO participera avec un espace dédié à la structuration des filières en coopération avec les 5 interprofessions partenaires : CNIEL, INTERBEV, INTERFEL, Intercéréales et Onidol. Elle organisera dans ce cadre les rencontres de l'Automne Bio, le 23 septembre.

Pour en savoir plus : www.tech-n-bio.com



NATEXPO, le salon professionnel des produits biologiques, écologiques et des compléments alimentaires aura lieu les 18, 19 et 20 octobre 2015, à Paris Nord Villepinte.

12 000 visiteurs français et internationaux sont attendus pour découvrir les nombreuses innovations du marché proposées par 600 exposants sur les 15 000 m2 du salon.

L'Agence BIO sera présente sur le salon pour répondre aux questions des visiteurs sur la réglementation, la structuration des filières, les outils mis à disposition des professionnels, ...

Pour en savoir plus : www.natexpo.com

www.organic-farming.europa.eu : clé de la campagne de l'Union européenne pour la Bio

Clé de voûte de la campagne européenne de valorisation de la Bio : le site
Internet : www.organic-farming.europa.eu



Ce site internet multilingue répond à toutes les questions que l'on peut se poser sur la Bio en Europe : Qu'est-ce que l'agriculture biologique ? Quelle est la politique de l'Union européenne en matière de Bio ? Quels sont ses financements ? Comment devenir producteur bio ? Pourquoi faire confiance au logo bio européen ?, ...

Le site propose également une rubrique entièrement dédiée aux enfants, pour expliquer la Bio aux plus petits. Il permet aussi de télécharger gratuitement un large éventail de documents.

The screenshot shows the website's layout with the following sections:

- DOWNLOAD LOGO & PROMOTIONAL MATERIAL**
 - The EU organic logo & guidelines
 - Download photos
 - Download videos
 - Download infographics
 - More promotional material
- WHAT IS ORGANIC FARMING?**
 - Producing organic
 - International trade in organics
 - Organic certification
 - Studies
 - Frequently asked questions
- EU POLICY**
 - Legislation
 - Policy development
 - EU rules on production
 - EU rules on trade
 - European Action Plan
 - Data and statistics
 - Expert advice
 - Food quality policy
- EU FUNDING**
 - CAP and rural development
 - EU funding and the new CAP
- HOW TO BECOME AN ORGANIC PRODUCER IN THE EU?**
- I TRUST ORGANIC BECAUSE...**
 - The organic logo guarantees...
 - Producers are controlled once a year
 - Environment matters
 - Food quality is essential
 - Of its short supply chain
 - Animal welfare is important
- Kids' corner**
- LATEST NEWS**
 - 25/03/2014 - New 2014 Action Plan
 - 25/03/2014 - Commission proposal for more and better
 - 12/03/2014 - Presentations given at BIOFACH, 11-14 February 2014

Le logo bio européen : le point de repère des produits bio

Le logo bio européen a pour objet d'aider les consommateurs à repérer les produits biologiques. Sa présence sur l'étiquetage assure le respect du règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne.



Le logo européen peut être appliqué sur les produits qui :

- contiennent 100 % d'ingrédients issus du mode de production biologique ou au moins 95 % de produits agricoles biologiques dans le cas des produits transformés, si la part restante n'est pas disponible en bio et est expressément autorisée,
- sont conformes aux règles du système officiel de contrôle et certification,
- portent le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le numéro d'agrément de l'organisme de certification.

Ce logo est devenu obligatoire le 1^{er} juillet 2010 sur les étiquetages des produits alimentaires préemballés dans l'Union européenne. Il est facultatif pour les produits importés.

Dans tous les cas où il est utilisé, doivent figurer à proximité :

- **l'indication du lieu de production des matières premières agricoles composant le produit sous la forme : «Agriculture UE», «Agriculture non UE» ou "Agriculture UE/non UE", avec la possibilité de mentionner le pays¹,**
- **le numéro de code de l'organisme certificateur.**

Les logos nationaux et privés peuvent être utilisés en complément.

¹ Il est possible de remplacer l'indication "UE" ou "non UE" par le nom d'un pays lorsqu'au moins 98% en poids des matières premières agricoles proviennent de celui-ci

Agriculture Biologique : Les fondamentaux

La Bio dans l'Union européenne : une réglementation harmonisée

Un mode de production et de transformation très encadré

La réglementation européenne en agriculture biologique, entièrement révisée en 2009, vise notamment à offrir une meilleure lisibilité au consommateur, à renforcer le processus d'harmonisation entre les États membres et à faciliter l'identification de l'origine des produits.

Cette réglementation précise les fondamentaux de la Bio, liés aux principes d'interdiction d'utilisation :

- de produits chimiques de synthèse,
- d'OGM et de dérivés d'OGM,
- de traitements ionisants.

En savoir plus :

Officiellement reconnue par les Pouvoirs publics français depuis la loi d'orientation agricole de 1980, l'agriculture biologique a fait l'objet de cahiers des charges nationaux avant d'être régie au plan européen (règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil du 24 juin 1991).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les opérateurs bio européens disposent d'une nouvelle réglementation harmonisée (règlement cadre (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 et règlement d'application (CE) n°889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008).

Les textes complets ainsi que des guides de lecture sont disponibles sur :

- ✓ le site de l'Agence Bio (www.agencebio.org),
- ✓ le site du Ministère en charge de l'Agriculture (www.agriculture.gouv.fr),
- ✓ le site de l'INAO (www.inao.gouv.fr).

Harmonisation des normes et transparence pour le consommateur

En 2009, un nouveau pas a été franchi pour harmoniser et étendre les normes au plan européen, rendant le système plus transparent pour les consommateurs. Dans tous les domaines concernés par la réglementation européenne, les cahiers des charges nationaux encore applicables pour les produits animaux ont été abrogés. C'est le cas du cahier des charges français qui subsiste cependant pour les produits non couverts, ou pas encore, par la réglementation européenne, à savoir :

- les lapins,
- les escargots,
- les autruches,
- les aliments pour animaux de compagnie,
- la restauration commerciale.

Des cahiers des charges privés peuvent s'appliquer en complément.

Zoom sur...

Le lien au sol

La production hors sol est interdite en agriculture biologique. En particulier, l'éleveur doit garantir un double lien au sol au niveau de :

- l'alimentation des animaux en se procurant principalement des aliments provenant de l'exploitation elle-même ou d'autres exploitations biologiques de la même région,
- la gestion des effluents qui doivent être épandus sur les terres agricoles biologiques de l'exploitation ou, à défaut, sur celles d'un autre opérateur bio de la région, après accord de coopération.

Les OGM

Toute référence à l'agriculture biologique sur les produits contenant des OGM est impossible, la réglementation européenne en agriculture biologique interdisant formellement leur utilisation. Le seuil de 0,9% de présence fortuite et techniquement inévitable, fixé par la réglementation générale, n'est donc en aucun cas une tolérance. Il s'agit d'une obligation d'étiquetage au-delà de ce seuil non spécifique à l'agriculture biologique.

Les opérateurs de la filière bio prennent toutes les mesures de précaution nécessaires et les organismes certificateurs appliquent une grille d'analyse des risques pour éviter toute contamination.

Les filières bio sous contrôle

Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, agriculteurs et entreprises de collecte, de transformation et de distribution doivent obligatoirement faire contrôler et certifier leur activité par un organisme agréé par les Pouvoirs publics et accrédité pour sa compétence, son indépendance et son impartialité. De plus, ils doivent notifier leur activité auprès des autorités compétentes.

Un annuaire officiel des opérateurs en agriculture biologique :

<http://annuaire.agencebio.org>

En France, tous les opérateurs de la filière bio doivent notifier leur activité auprès de l'Agence Bio. Outre l'obligation réglementaire que représente la notification, celle-ci leur offre la possibilité de figurer dans l'annuaire professionnel des opérateurs en agriculture biologique et de faire connaître leur activité.

Une surveillance approfondie

Des contrôles approfondis et inopinés sont réalisés par les organismes certificateurs. Ceux-ci ont pour mission de s'assurer que la réglementation européenne en agriculture biologique est bien respectée.

Les contrôles portent sur l'ensemble du système de production (parcelles de terre, troupeaux, pratiques de culture et d'élevage, lieux de stockage, transformation, étiquetage, comptabilité matière, conformité des recettes et produits correspondants, garanties données par les fournisseurs...).

Des prélèvements pour analyse sont effectués par sondage afin de vérifier la non-utilisation de produits interdits (pesticides, OGM...).

Ces contrôles et analyses s'ajoutent à ceux effectués de façon générale par les Autorités françaises sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

L'étiquetage : garantie de conformité

Au regard des résultats des contrôles et des analyses, un certificat est délivré pour les produits jugés conformes à la réglementation européenne et française en vigueur. Des sanctions sont appliquées en cas de non respect. L'étiquetage est la traduction concrète de cette certification.

En 2010, le logo européen est devenu obligatoire pour les denrées préemballées dans l'Union européenne et composées d'au moins 95% d'ingrédients biologiques. Il figure ainsi sur les emballages des produits biologiques présentés au consommateur final avec, dans le même champ visuel, le numéro de code de l'organisme certificateur, ainsi que la mention d'origine des matières premières agricoles. Le logo français AB reste facultatif.

Des importations étroitement surveillées

Pour être commercialisés en tant que tels, les produits biologiques importés dans l'Union européenne doivent être conformes aux règles de production et soumis aux dispositions de contrôle prévues par la réglementation européenne.

Les produits importés doivent en outre être couverts par un certificat délivré par un organisme de contrôle agréé.

La Commission européenne a établi une liste de pays tiers (Argentine, Australie, Canada, Corée, Costa Rica, États-Unis, Inde, Israël, Japon, Nouvelle Zélande, Suisse et Tunisie), et d'organismes de contrôle appliquant des règles de production et des dispositions de contrôle équivalentes à celles prévues par la réglementation européenne.

Huit organismes certificateurs agréés en France

Numéro de code	Nom	Adresse	Téléphone/ télécopieur	Site Internet
FR-BIO-01	ECOCERT FRANCE	B.P 47 32600 L'ISLE-JOURDAIN	05 62 07 34 24 05 62 07 11 67	www.ecocert.fr
FR-BIO-07	AGROCERT	6 rue Georges Bizet 47200 MARMANDE	05 53 20 93 04 05 53 20 92 41	www.agrocert.fr
FR-BIO-09	CERTIPAQ (marques : ACLAVE / CERTIPAQ)	56, rue Roger Salengro 85013 LA ROCHE SUR YON Cedex	02 51 05 41 32 02 51 05 27 11	http://www.certipaqbio.com
FR-BIO-10	BUREAU VERITAS/QUALITE-FRANCE	Immeuble le Guillaumet 60, avenue du Général De Gaulle 92046 LA DEFENSE Cedex	01 41 97 00 74 01 41 97 08 32	www.qualite-france.com
FR-BIO-12	CERTISUD	70, avenue Louis Sallenave 64000 PAU	05 59 02 35 52 05 59 84 23 06	www.certisud.fr
FR-BIO-13	CERTIS	3,rue des Orchidées Immeuble le Millepertuis Les Landes d'Apigné 35650 LE RHEU	02 99 60 82 82 02 99 60 83 83	www.certis.com.fr
FR-BIO-15	BUREAU ALPES CONTROLES	PAE Les Galisins 3, impasse des Prairies 74940 ANNECY-LE-VIEUX	04 50 64 06 75 04 50 64 06 02	www.certification-bio.fr
FR-BIO-16	QUALISUD	15, avenue de l'Océan 40500 SAINT SEVER	05 58 06 15 21 05 58 75 13 36	www.qualisud.fr

Productions végétales bio : des pratiques en cohérence avec la nature

Fertilité des sols et respect des écosystèmes

Le maintien ou l'augmentation de la fertilité du sol est une priorité en agriculture biologique. Cet objectif est atteint grâce à :

- des rotations de cultures appropriées permettant au sol de se régénérer,
- la culture d'engrais verts et de légumineuses,
- le recyclage et le compostage des matières organiques,
- l'apport de matières organiques provenant de l'exploitation pour les fermes en polyculture élevage.

Des méthodes de défense naturelles

Il est possible en agriculture biologique de recourir à :

- un travail du sol avec des outils performants et appropriés, au bon moment (de nombreuses techniques alternatives de désherbage existent),
- un choix d'espèces rustiques mieux adaptées au mode de production biologique,
- des rotations et des associations de cultures, permettant de couvrir le sol et d'apporter les nutriments nécessaires à la croissance et au développement des plantes,
- des haies favorables à la biodiversité et à la présence d'auxiliaires,
- la lutte biologique en cas de nécessité.

Des engrais, amendements ou moyens de lutte d'origine naturelle ou dérivés de substances naturelles sont autorisés en complément uniquement s'ils figurent dans les listes des annexes I et II du règlement CE n°889/2008.



Élevage bio : des normes élevées de bien-être animal

La nature comme référence

- L'élevage hors sol est interdit.
- Tous les animaux ont accès aux parcours extérieurs et les ruminants pâturent dès que les conditions le permettent.
- Chaque animal dispose d'un espace bien aéré, de lumière et d'une surface minimum, paillée à l'intérieur des bâtiments, lui permettant de se mouvoir librement.
- La densité des animaux et la taille des bâtiments sont limitées.
- Les traitements hormonaux, le clonage et le transfert d'embryon sont interdits.



Une alimentation bio

- La nourriture des animaux est obtenue suivant les règles de l'agriculture biologique.
- L'élevage des vaches et brebis, herbivores, repose sur l'utilisation maximale des pâturages, selon leurs disponibilités durant les différentes périodes de l'année. Par ailleurs, leur alimentation est complétée par d'autres fourrages provenant majoritairement de l'exploitation elle-même.
- Les jeunes mammifères sont nourris de préférence au lait maternel.
- Le gavage est interdit en agriculture biologique.

Priorité au bien-être et à la prévention

Les souches et races choisies sont les plus adaptées et les plus résistantes possible, de préférence indigènes ou locales. La santé des animaux est axée principalement sur la prévention, avec des méthodes et conditions d'élevage privilégiant le bien-être animal et stimulant les défenses naturelles.

En cas de problème sanitaire, homéopathie et phytothérapie sont utilisées en priorité.

Afin de limiter au maximum la souffrance des animaux, en cas de besoin, à titre exclusivement curatif, les médicaments vétérinaires sont utilisables, sans perte de la certification biologique à condition de :

- ne pas dépasser le nombre maximum de traitements annuels autorisés par espèce (de 1 à 3 suivant la durée de vie de l'animal),
- doubler le délai d'attente légal avant commercialisation.

En outre, la réglementation générale sur les vaccins, les antiparasitaires et les traitements obligatoires s'applique. Toutes les interventions sont enregistrées sur le cahier d'élevage et vérifiées par l'organisme certificateur.



Transformation : des engagements et des contrôles à tous les stades

Des matières premières surveillées de près

Des mesures de précaution et une identification systématique sont exigées à tous les stades pour éviter toute pollution ou contamination par des produits non autorisés. Cela se traduit notamment par :

- ✓ un stockage des matières premières et des produits finis bio dans un endroit clairement identifié,
- ✓ une fabrication par séries complètes bio, séparées physiquement ou dans le temps des opérations sur les produits conventionnels,
- ✓ des procédures adaptées et une comptabilité qui distingue bien les achats, ventes et stocks de produits bio et non bio.

Des procédés de transformation réglementés

Les procédés de transformation utilisés doivent garantir le maintien de l'intégrité biologique et des qualités essentielles des produits à tous les stades. Ainsi, les méthodes biologiques, mécaniques et physiques sont privilégiées (ex : farine sur meule, huile de pression à froid...). Les traitements ionisants et par osmose inverse sont interdits.

Une utilisation restreinte des additifs et auxiliaires de fabrication

L'utilisation d'additifs et auxiliaires n'est permise que lorsque leur usage est indispensable à la préparation de certains aliments transformés, et strictement restreinte à une liste positive qui figure dans l'annexe VIII du règlement d'application (CE) n°889/2008:

La liste précise pour quel type de denrée l'additif est utilisable.

Certains additifs sont d'origine agricole et peuvent être bio. C'est le cas des épaississants utilisés en production biologique : farine de graines de caroube et gomme de guar issues de graines de plantes légumineuses ou encore gomme arabique.

Conversion : dans les règles

La conversion correspond à la période de transition entre un mode de production conventionnel et l'obtention de la certification « agriculture biologique ». L'opérateur suit les règles de production de l'agriculture biologique sous le contrôle d'un organisme certificateur, mais ne bénéficie pas encore de la mention « bio » pour ses produits.

Cultures : jusqu'à 3 ans de conversion

La période de conversion est fixée à :

- deux ans avant ensemencement pour les cultures annuelles,
- trois ans avant la récolte pour les cultures pérennes.

Elle peut être réduite dans certains cas particuliers (prairies naturelles, friches, parcours...) définis par chaque Etat membre et en fonction de l'examen des preuves de l'utilisation antérieure des sols. Elle peut également être prolongée (présence de résidus...).



Une valorisation sous la mention « en conversion vers l'agriculture biologique » est possible à partir de la deuxième année pour les produits végétaux en tant que tels, fruits et légumes et vins en particulier.

Elevages : de 6 semaines à 12 mois de conversion

La période de conversion est variable suivant les espèces, allant de six semaines (pour les poules pondeuses) à 12 mois (pour les bovins et les équins). Elle s'applique à partir du moment où la surface de l'exploitation destinée au pâturage ou à l'alimentation de ces animaux est elle-même certifiée en agriculture biologique.

En cas de conversion simultanée de l'ensemble des surfaces et animaux, la durée totale de conversion peut être ramenée à 24 mois.

Transformation : une certification sans délai sous certaines conditions

L'obtention de la certification agriculture biologique est possible, après contrôle attestant de la conformité des pratiques et des produits, sans délai.

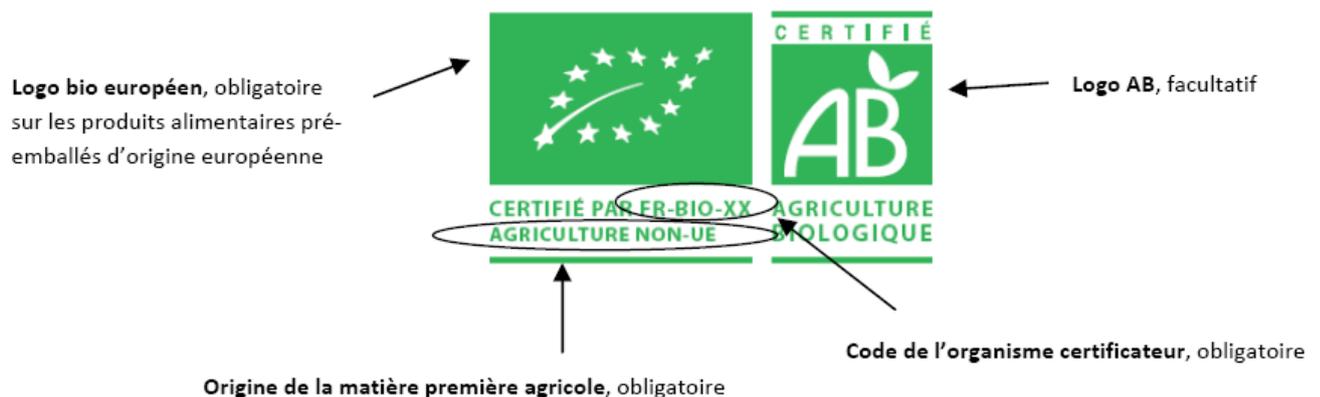
Produits bio : tout est sur l'étiquette

Comment reconnaître un produit bio ?

Pour reconnaître un produit bio, il suffit de s'assurer que son étiquette comporte :

- le logo bio européen et/ou le logo AB
- la mention « bio » ou « biologique », toujours accompagnée de la référence à l'organisme ayant certifié le produit sous la forme de son numéro de code (ex. en France : FR-BIO-01, FR-BIO-07...).

Exemple d'étiquetage :



Si l'on est face à un produit comportant moins de 95% d'ingrédients biologiques, il ne peut afficher ni le logo européen ni le logo AB et son étiquetage doit préciser :

- les ingrédients biologiques entrant dans sa composition,
- le pourcentage total d'ingrédients biologiques par rapport à la quantité totale de ses ingrédients d'origine agricole.

Comment savoir d'où viennent les produits biologiques ?

- En application de la réglementation générale concernant les viandes, les fruits & légumes et les produits laitiers, le nom du pays d'origine doit être inscrit sur les étiquettes des produits ou, en l'absence d'étiquetage, affiché sur le lieu de vente.
- En complément, depuis 2010, l'ensemble des produits biologiques portant le logo européen, y compris les produits transformés, affichent en plus la mention :
 - « Agriculture France » (ou « Agriculture Italie »...) lorsqu'au moins 98% des matières premières agricoles proviennent de ce pays,

- « Agriculture UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne,
- « Agriculture non-UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans un ou des pays tiers à l'Union européenne,
- « Agriculture UE/non-UE » lorsqu'une partie de la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne et une autre dans un pays tiers, ou lorsque l'origine des matières premières diffère d'un lot à l'autre.

Qu'est-ce qu'un produit « en conversion vers l'agriculture biologique » ?

Il s'agit d'un produit obtenu selon les règles de l'agriculture biologique, mais n'ayant pas encore le droit de porter la mention bio ou biologique. En effet, lorsqu'un agriculteur décide de produire en respectant le cahier des charges de la bio, il doit passer une période d'adaptation de deux à trois ans (selon les productions) avant d'avoir le droit de se prévaloir de la mention bio ou biologique.

Quid de la liste des ingrédients ?

- Sur l'étiquetage des produits transformés, les ingrédients sont cités par ordre d'importance décroissante, avec ceux d'origine agricole listés en premier en général.
- La liste des ingrédients comprend également les additifs alimentaires, ajoutés pour préserver ou améliorer les caractéristiques d'un produit (conservation, goût, aspect, couleur...). Les additifs sont mentionnés soit en toutes lettres, soit par leur code (lettre E suivie de trois ou quatre chiffres).
- En bio, le nombre d'additifs autorisés est fortement restreint³ (47 contre 300 en conventionnel) et la plupart sont d'origine agricole ou naturelle. Ne sont autorisés en bio que ceux dont l'usage est indispensable à la préparation de certains aliments transformés (ex : la pectine pour la gélification des confitures).
- L'enrichissement en vitamines, minéraux, antioxydants... est interdit en bio, sauf si cela est exigé par la loi (ex : petits pots pour bébé).

L'objectif pour les transformateurs de produits biologiques est donc d'avoir recours à des procédés de formulation et de transformation assurant le maintien des qualités nutritionnelles présentes dans les matières premières à tous les stades de fabrication.

³ Le règlement-cadre de l'agriculture biologique (règlement (CE) n° 834/2007) et ses règlements d'application (notamment le règlement (CE) n°889/2008) précisent la liste des produits autorisés

Zoom sur les œufs bio

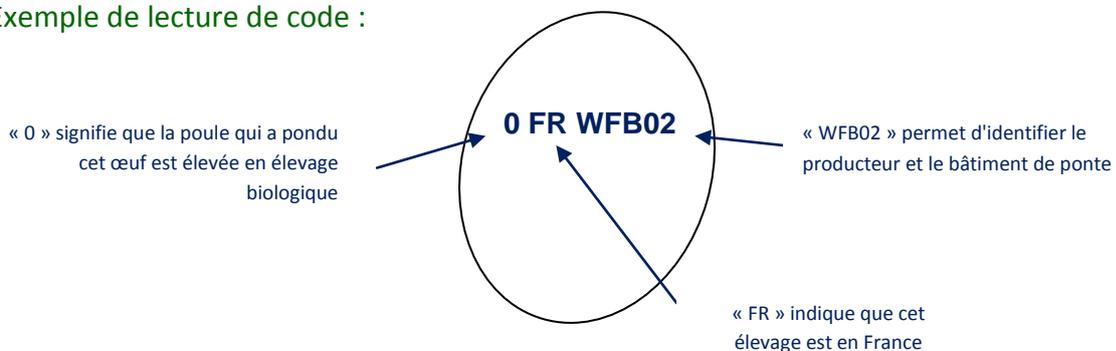
Le mode d'élevage des poules pondeuses est obligatoirement indiqué sur les emballages des œufs.

De plus, les œufs (sauf en cas de vente directe) sont marqués d'un code désignant le numéro distinctif du producteur et permettant d'identifier le mode d'élevage.

La signification de ce code est expliquée sur la face extérieure ou intérieure de l'emballage :

- 0 = poule élevée en élevage biologique,
- 1 = poule élevée en plein air (les poules sont en extérieur avec un bâtiment pour les abriter des intempéries),
- 2 = poule élevée au sol (les poules sont élevées en liberté dans un bâtiment),
- 3 = poule élevée en cage (dans un bâtiment).

Exemple de lecture de code :



Pour en savoir plus :

www.agencebio.org

www.agriculture.gouv.fr

www.organic-farming.europa.eu

Actualités sur la Bio, recettes, films courts « La Minute Bio » sur l'agriculture biologique et l'ensemble de ses produits, témoignages de professionnels... :



facebook/AgricultureBIO : plus de 180 000 fans !

Twitter : @leblogdelabio

www.leblogdelabio.com

Et pour retrouver tous les professionnels près de chez soi :

Rendez-vous sur l'annuaire Internet de l'Agence BIO :

<http://annuaire.agencebio.org/>

ou sur le site mobile : www.annuairebio.mobi



CAMPAGNE FINANCÉE
AVEC LE CONCOURS
DE L'UNION EUROPÉENNE
ET DE LA FRANCE

